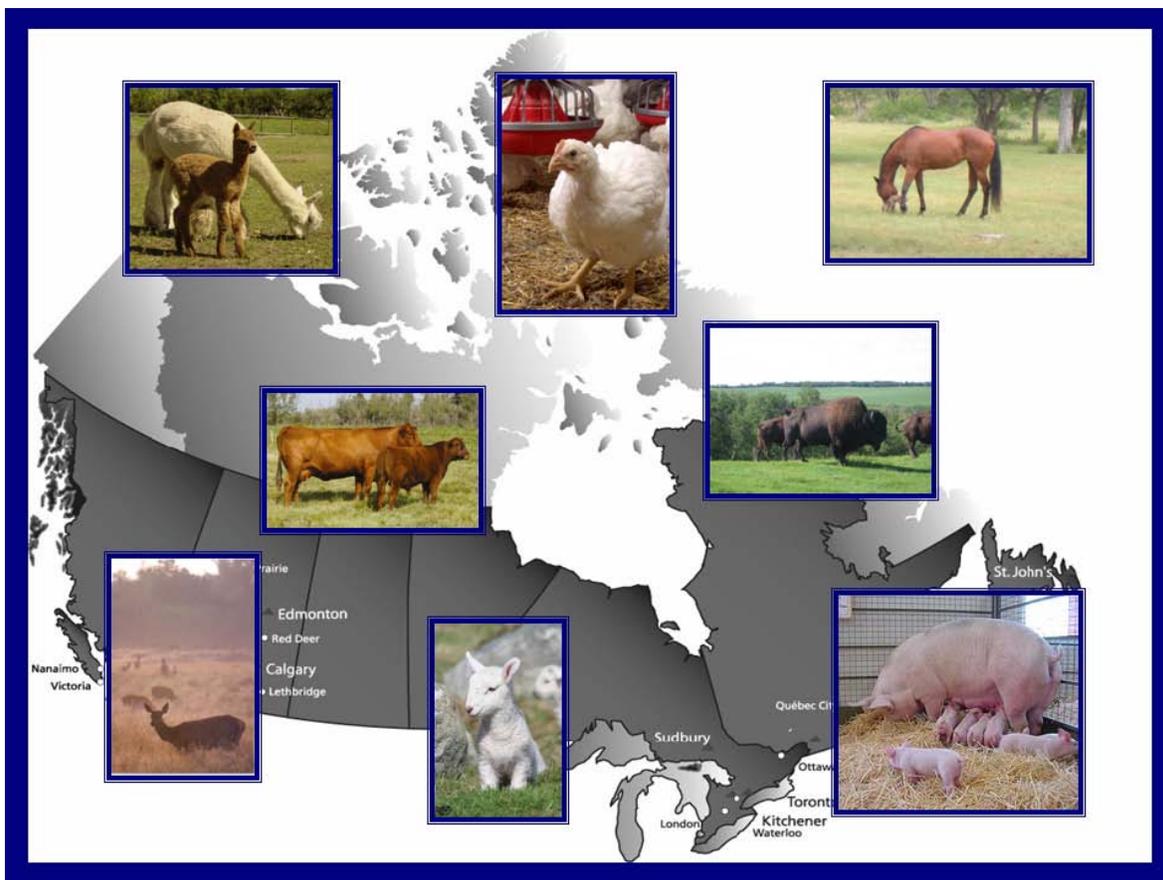


STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

« Cadre pour l'industrie et les gouvernements »



Groupe de travail mixte
CCMVC / Industrie des animaux d'élevage
Le 8 mai 2009

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE	iv
---	-----------

COLLABORATEURS À LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE	v
---	----------

SECTION 1 : LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

RÉSUMÉ	1
1. Contexte.....	5
2. Objectif.....	6
3. Portée.....	7
4. Cadre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (SNSBEAE)	8
Résultats stratégiques à orientation sociétale.....	10
Amélioration de l'accès au marché	10
Protection de la santé publique	11
Amélioration des soins et du bien-être des animaux d'élevage.....	11
Protection de la santé de l'écosystème.....	11
Gouvernance	12
Infrastructure (systèmes)	13
Caractéristiques du futur système de santé des animaux d'élevage.....	14
5. Réaliser la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage ..	16
Gouvernance	16
Résultats mesurables prioritaires.....	16
Mesures suggérées	17
Infrastructure (systèmes)	17
Résultats mesurables prioritaires.....	17
Mesures suggérées	18
6. La future Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage ...	19

SECTION 2 : RÉFÉRENCES DIRECTRICES

Référence directrice 1. Gouvernance coopérative.....	G1
--	----

Référence directrice 2. Options pour la future gouvernance.....	G5
---	----

Référence directrice 3. Volets :

Anticipation et agri-renseignements.....	G9
Surveillance	G11
Analyse des risques.....	G14
Recherche et innovation	G17
Formation de futurs meneurs	G19
Renouvellement et prévoyance.....	G21
Gestion des maladies	G23
Réseau de laboratoires de diagnostic.....	G27
Identification et traçabilité	G29
Zonage et biosécurité	G31
Formulation de politiques	G33
Produits biologiques et pharmaceutiques réglementés.....	G35
Éducation et formation.....	G37
Gestion de données.....	G40
Communication, dissémination et sensibilisation	G42
Gestion des risques financiers.....	G44
Mesure de la performance	G46
Redressement post-événement	G48
Référence directrice 4. Santé de l'écosystème.....	G50
Référence directrice 5. Accès au marché	G52
Référence directrice 6. Santé publique.....	G54
Référence directrice 7. Soins et bien-être des animaux d'élevage	G56

SECTION 3 : ANNEXES

Annexe 1. Processus d'élaboration de la SNSBEAE.....	A1
Annexe 2. Élaboration des volets par des collaborateurs experts.....	A2

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE

Nom	Rôle	Affiliation
David Alves	Membre de l'équipe	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
Nora Abercrombie	Soutien à la gestion de projet	Agriculture et Alimentation Alberta
Bill Ballantyne	Membre de l'équipe	Conseil des viandes du Canada
Hélène Bergeron	Membre de l'équipe	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Réjean Bouchard	Membre de l'équipe	Producteurs laitiers du Canada
Ron Clarke	Chercheur/collaborateur en stratégie	Agriculture et Alimentation Alberta
Ed Empringham	Membre de l'équipe	Coalition canadienne pour la santé des animaux
Amanda Gross	Soutien administratif	Agriculture, Alimentation et Initiative rurale Manitoba
Steve Leech	Membre de l'équipe	Producteurs de poulet du Canada
Wayne Lees	Président	Agriculture, Alimentation et Initiative rurale Manitoba
George Luterback	Membre de l'équipe	Agence canadienne d'inspection des aliments
Rob McNabb	Membre de l'équipe	Canadian Cattlemen's Association
Gerald Ollis	Membre de l'équipe	Agriculture et Alimentation Alberta
Morgan Radford	Membre de l'équipe	Conseil canadien du porc
Archie Stewart	Membre de l'équipe	Agence canadienne d'inspection des aliments
Hugh Whitney	Membre de l'équipe	Ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve
Norm Willis	Responsable, Élaboration de la stratégie	Coalition canadienne pour la santé des animaux

COLLABORATEURS EXPERTS À LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude aux nombreuses personnes de talent qui ont mis à contribution leurs connaissances et leur expérience et apporté leur précieux concours à l'élaboration de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage.

Nos remerciements s'adressent à :

- Eric Aubin
- Ralph Christian
- Jim Clark
- Bob Clarke
- Ron Clarke
- Mary Dean
- Louis Desautels
- Gordon Dittberner
- Mike Dungate
- John Graham
- Will Hueston
- Paul Kitching
- Mark Klassen
- Steve Leech
- Grant Maxie
- Cindy McCreath
- Herb McLane
- Bruce McNab
- Rob McNabb
- Rick McRonald
- Randy Morley
- Fonda Munroe
- Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (coordination de Jackie Wepruk)
- Klaus Nielsen
- Ole Nielsen
- Bert Pereboom
- Christine Power
- Morgan Radford
- Ian Richardson
- Barry Stenshorn
- Jean Szkotnicki
- Matt Taylor
- Susan Wilkinson
- Susan Wilson

SECTION 1 :

LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE



RÉSUMÉ

À l'heure actuelle et dans un proche avenir, l'industrie des animaux d'élevage va faire face à de nombreux changements en profondeur et de nombreux défis. L'état de santé des animaux d'élevage et la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage sont les facteurs déterminants les plus importants. L'évolution des valeurs sociales, la problématique croissante des zoonoses et l'évolution environnementale augmentent également la pression subie par le secteur des animaux d'élevage.

Dans sa forme actuelle, le système de santé des animaux d'élevage ne répond pas adéquatement à ces impératifs.

Pour la première fois, une stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (SNSBEAE) a été mise au point afin de définir une vision d'avenir et tracer une orientation et une voie pouvant mener à la mise en œuvre de cette vision.

La vision se formule ainsi :

« Le Canada valorise et appuie la santé, le soin et le bien-être des animaux d'élevage et leur apport au bien-être de la population, à l'environnement et à l'économie canadienne. »

Il faut mettre en place un système de santé des animaux d'élevage qui soit collaboratif, novateur, réceptif, soutenable, maniable et efficace.

La SNSBEAE a été élaborée dans un contexte de collaboration par le Groupe de travail mixte et des participants du Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'industrie des animaux d'élevage et la Coalition canadienne pour la santé des animaux.



Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie, huit résultats stratégiques ont été jugés nécessaires à la concrétisation de la vision.

1. **Améliorer la capacité à éviter les menaces et anticiper les occasions**

« faculté de prévoir les événements néfastes menant à l'évitement et à la prévention. »

2. **Améliorer la capacité à réagir aux menaces et créer des occasions**
« accentuer la préparation en vue d'une intervention rapide et efficace. »
3. **Améliorer la confiance du public à l'égard du système de santé des animaux d'élevage du Canada**
« communiquer des messages qui démontrent que l'équilibre entre la santé des animaux, la santé publique et la santé de l'écosystème est atteint. »
4. **Améliorer la viabilité de l'industrie**
« en circonscrivant les risques financiers et en accélérant la reprise du cours normal des affaires après un événement néfaste. »
5. **Améliorer l'accès au marché**
« grâce à l'amélioration de l'état de santé des animaux d'élevage et de la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage. »
6. **Améliorer la capacité à protéger la santé publique**
« en intégrant le secteur animal au système 'une seule santé'. »
7. **Améliorer les soins et le bien-être des animaux d'élevage**
« en partageant la responsabilité des pratiques de soins et de bien-être des animaux d'élevage qui reposent sur des fondements scientifiques et qui reflètent l'éthique de la société. »
8. **Améliorer la capacité à protéger la santé de l'écosystème**
« créer un système durable au plan environnemental pour l'élevage d'animaux. »

Les huit résultats stratégiques dépendent de 18 volets ou sujets au sein de la SNSBEAE. Des experts dans ces 18 domaines ont prêté leur concours afin de développer entièrement ces 18 volets.

On a également établi que deux éléments critiques étaient absolument indispensables au succès de la SNSBEAE :

- la gouvernance; et
- l'infrastructure (les systèmes).

La gouvernance

La gouvernance est l'élément essentiel à résoudre pour assurer le succès de la SNSBEAE. Il s'agit de la pierre d'assise du système de santé des animaux d'élevage qui va définir comment la santé des animaux d'élevage sera réalisée au Canada. À l'avenir, la gouvernance devra être le fruit d'une collaboration entre les principaux acteurs sur la scène des animaux d'élevage au Canada, c'est-à-dire l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral ainsi que les

gouvernements des provinces et des territoires. En fait, on pourrait résumer le thème de la SNSBEAE ainsi : « Travailler ensemble grâce à une gouvernance concertée ».

La gouvernance représente la façon dont les parties intéressées travaillent ensemble. Ce qui compte le plus, c'est l'esprit qui anime les rapports établis et qui doit être fondé sur la confiance et le respect. Les éléments constitutifs de la gouvernance sont définis comme suit :

- champs de compétence;
- obligation de rendre compte;
- rôles et responsabilités;
- prise de décision;
- résolution des conflits.

Pour réaliser cet objectif, il faut créer un « Conseil national de la santé des animaux d'élevage » ayant le mandat de formuler les politiques.

Pour pouvoir fonctionner, ce Conseil doit bénéficier du soutien d'un secrétariat indépendant à financement mixte qui sera en mesure de faciliter et d'organiser la dissémination de l'information et le fonctionnement du Conseil.

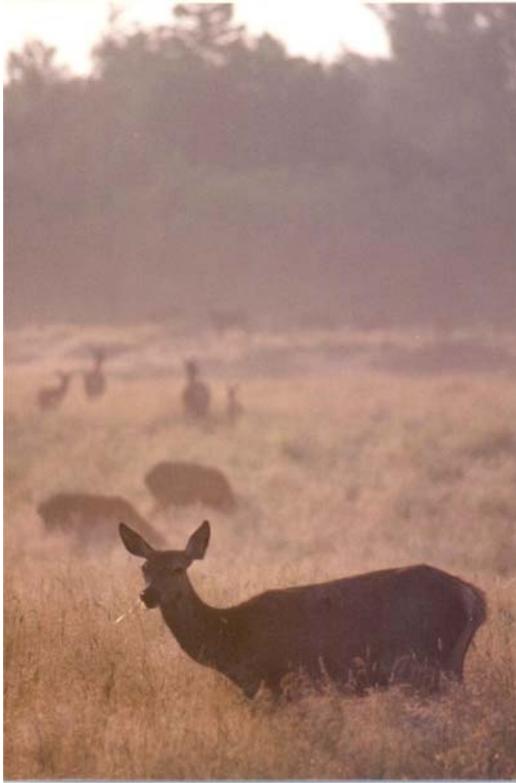
Afin de donner à la santé des animaux d'élevage toute la visibilité qu'elle doit avoir, d'autres possibilités de structures organisationnelles de prise de décision ont été proposées.

Infrastructure (systèmes)

L'infrastructure est le second élément essentiel pouvant mener à un système de santé des animaux d'élevage efficace. L'infrastructure comporte 18 volets ou sujets qui doivent être étudiés pour permettre aux animaux d'élevage de bénéficier d'un meilleur état de santé. Tel que précisé plus haut, ces 18 volets vont mener à la réalisation des résultats stratégiques établis.

De tous les sujets en cause, la gestion des maladies est une priorité et une responsabilité qui doit être assumée conjointement par toutes les parties intéressées à la santé des animaux d'élevage. On ne peut aspirer au succès qu'avec la contribution des éléments de soutien suivants :

- agri-renseignements;
- surveillance;
- analyse des risques;
- laboratoire de diagnostic;
- identification et traçabilité;
- zonage et biosécurité.



Les méthodes les plus rentables de contrôle des maladies demeurent toutefois l'évitement, la mise en garde et la prévention. Il faut mettre l'accent sur ces méthodes et y investir davantage.

Le secteur des animaux d'élevage a également des obligations de taille envers la société. Elles découlent des liens du secteur avec la santé publique et la santé de l'écosystème, où les zoonoses et les changements environnementaux sont de plus en plus évidents. La prestation du secteur des animaux d'élevage en matière de santé animale, de santé publique et de santé de l'écosystème va fortement influencer la perception et la confiance du public à l'égard du secteur des animaux d'élevage.

Toutes les parties intéressées du secteur doivent partager la responsabilité d'adopter des pratiques de soins et de bien-être des animaux d'élevage qui reposent sur des fondements scientifiques et qui reflètent l'éthique de la société.

L'innovation est l'élément clé qui pourra créer un avantage canadien particulier. Pour ce faire, il faut soutenir la recherche de manière plus ciblée et créer un groupe consultatif d'experts ayant les coudées franches.

Le statu quo n'est plus une avenue viable pour le système de santé des animaux d'élevage. Le Canada a un urgent besoin de revitaliser le système. Il est possible d'y parvenir à l'échelle nationale grâce à la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage et on peut d'ailleurs constater la progression d'une volonté commune en ce sens. Il va falloir des efforts, des décisions, des engagements et des gestes collectifs de l'ensemble des parties intéressées pour pouvoir concrétiser la vision formulée et permettre au Canada de conserver sa réputation de chef de file mondial en matière de santé des animaux d'élevage.

1. CONTEXTE

Au cours des cinquante dernières années, le Canada s'est taillé une réputation enviable à l'égard de l'état de santé des animaux d'élevage. Toutefois, en ces temps modernes, des changements énormes sur plusieurs fronts (changements environnementaux, mondialisation du commerce, flambée des coûts de l'énergie, fluctuation des facteurs économiques et nouvelles maladies) mettent cette réputation en péril.

Le Canada est un pays commerçant qui demeure vulnérable aux pratiques commerciales arbitraires et déloyales. La présence de maladies sert de plus en plus d'obstacle au commerce. En dépit des efforts déployés à l'échelle internationale pour établir des normes de commerce fondées sur la science, ces pressions ont gravement éprouvé et miné la viabilité économique de l'industrie canadienne des animaux d'élevage.

De plus, les valeurs et les attentes de la société à l'égard du secteur des animaux d'élevage évoluent. On exige des normes plus strictes en matière de salubrité des aliments et une meilleure protection des animaux.



Un sentiment d'urgence généralisé face à la problématique croissante des zoonoses provoque des réactions chez le public à travers le monde, pour ne pas dire une certaine paranoïa. L'application du concept « une seule santé » gagne en importance et la santé des animaux d'élevage doit être perçue comme étant une part intégrante de la santé publique. De plus, les changements environnementaux représentent des menaces qui pointent à l'horizon.

Le système de santé des animaux d'élevage actuel ne répond pas adéquatement à ces impératifs. Attribuer des ressources pour soutenir le système de santé des animaux d'élevage est insuffisant et illogique et ne repose pas sur une plate-forme cohérente qui récompense la grande productivité et dont le but est le

retour aux cours normal des affaires. Le système de santé des animaux d'élevage à travers le pays est décousu et manque de coordination.

Le statu quo n'est plus une avenue viable.

Le Canada a atteint un point où des changements radicaux au système de santé des animaux d'élevage s'imposent afin d'éviter le déclin du secteur des animaux d'élevage. Une telle transformation est nécessaire non seulement pour servir l'intérêt de l'industrie mais aussi l'intérêt de l'ensemble de la société canadienne.

Le moment de l'innovation et du renouveau est arrivée et on ne peut trop insister sur l'urgence de la situation.

Du côté positif, il faut souligner que le Canada peut compter sur un actif et un potentiel formidables. De plus, les principales parties intéressées reconnaissent et acceptent le besoin de changer. On dénote un mouvement positif en faveur du changement et une volonté d'envisager de nouvelles façons de collaborer et de canaliser les efforts déployés pour le plus grand bien du secteur des animaux d'élevage et de toute la population canadienne.

Le Canada a une occasion d'exceller dans la santé des animaux d'élevage. En canalisant l'innovation et l'organisation inhérentes aux parties intéressées du secteur, le pays peut devenir un chef de file en santé des animaux d'élevage. Il va devoir rassembler et exploiter à fond tous ses atouts, et développer de nouveaux moyens pour travailler ensemble.

La SNSBEAE a été mise au point afin de définir une vision d'avenir et de tracer une orientation et une voie pouvant mener à la mise en œuvre de cette vision. La stratégie a été élaborée dans un contexte collégial par un groupe de travail mixte comptant sur des participants du Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), de l'industrie des animaux d'élevage et de la Coalition canadienne pour la santé des animaux (CCSA). Cette collaboration est un exemple du mode de travail concerté qui pourrait bien devenir indispensable à l'avenir.

La Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (SNSBEAE) est un plan destiné à réaliser la vision d'un meilleur état de santé pour les animaux d'élevage au Canada. La stratégie met l'accent sur l'avenir et met en lumière les moyens d'y parvenir.

Si la stratégie établie ne cherche pas à fournir une solution à tous les problèmes en cause, elle propose toutefois une orientation pour les éléments précis qui vont avoir le plus d'importance à l'égard du succès futur de la santé des animaux d'élevage au Canada.

2. OBJECTIF

L'objectif consiste à créer et à maintenir une stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage qui pourra guider et soutenir l'industrie, les gouvernements et d'autres organismes intéressés dans l'élaboration de politiques et la programmation.

3. PORTÉE

La SNSBEAE englobe les perspectives de la santé animale, de la santé humaine, de la santé environnementale et de la santé économique, tout en cherchant à atteindre l'objectif défini. Elle joue un rôle complémentaire aux mesures de salubrité des aliments.

Pour les besoins de la cause, le mot animal désigne les mammifères, les oiseaux et les abeilles; les animaux d'élevage sont définis comme étant des animaux terrestres, élevés en milieu agricole à des fins de production alimentaire, de produits ou de services. Cette définition comprend aussi les élevages non traditionnels comme le lapin, le lama, l'alpaca, le bison, les cervidés, les oiseaux de spécialité, le vison, la volaille élevée à des fins commerciales ou non, le canard, l'oie, le gibier à plume, les abeilles et les petites exploitations animales.



La SNSBEAE n'englobe pas l'aquaculture, les poissons, les mammifères marins et les animaux sauvages, sauf s'il y a interaction avec les animaux de ferme, mais il est admis que ces autres secteurs devraient être visés.

4. CADRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE (SNSBEAE)

La Figure 1 propose un diagramme qui illustre le cadre de la SNSBEAE.

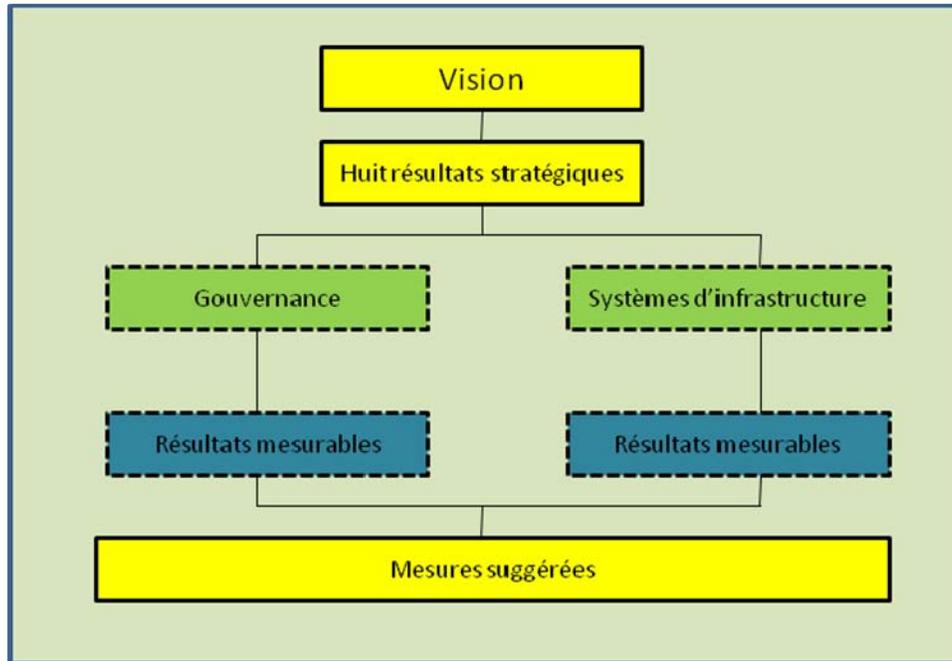


Figure 1. Cadre de la stratégie sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

La vision qui anime la future Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage se résume ainsi :

« Le Canada valorise et appuie la santé, le soin et le bien-être des animaux d'élevage et leur apport au bien-être de la population, à l'environnement et à l'économie canadienne. »

Pour que le Canada puisse exceller en santé des animaux d'élevage, il doit pouvoir compter sur un système de santé des animaux d'élevage revu et corrigé. Le Canada est jugé à partir de l'état de santé de l'ensemble des animaux d'élevage et de la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage. La SNSBEAE va orienter l'élaboration de politiques et la programmation en fonction d'un meilleur état de santé pour les animaux d'élevage au Canada. Un tel résultat n'est possible qu'en présence d'un système de santé efficace pour les animaux d'élevage.

Afin de concrétiser la vision exprimée, huit résultats stratégiques sont estimés essentiels (voir l'Annexe 1). Ces résultats stratégiques sont :

1. **Améliorer la capacité à éviter les menaces et anticiper les occasions**
« faculté de prévoir les événements néfastes menant à l'évitement et à la prévention. »
2. **Améliorer la capacité à réagir aux menaces et créer des occasions**
« accentuer la préparation en vue d'une intervention rapide et efficace. »
3. **Améliorer la confiance du public à l'égard du système de santé des animaux d'élevage du Canada**
« communiquer des messages qui démontrent que l'équilibre entre la santé des animaux, la santé publique et la santé de l'écosystème est atteint. »



4. **Améliorer la viabilité de l'industrie**
« en circonscrivant les risques financiers et en accélérant la reprise du cours normal des affaires après un événement néfaste. »
5. **Améliorer l'accès au marché**
« grâce à l'amélioration de l'état de santé des animaux d'élevage et de la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage. »

6. **Améliorer la capacité à protéger la santé publique**
« en intégrant le secteur des animaux d'élevage au système 'une seule santé'. »
7. **Améliorer les soins et le bien-être des animaux d'élevage**
« en partageant la responsabilité des pratiques de soins et de bien-être des animaux d'élevage qui reposent sur des fondements scientifiques et qui reflètent les valeurs de la société. »
8. **Améliorer la capacité à protéger la santé de l'écosystème**
« créer un système durable au plan environnemental pour l'élevage d'animaux. »

Les résultats stratégiques sont répartis entre ceux qui améliorent le système de santé et l'état de santé des animaux d'élevage et ceux qui ont une orientation sociétale.

Résultats stratégiques qui améliorent le système de santé et l'état de santé des animaux d'élevage :

- améliorer la capacité à éviter les menaces et anticiper les occasions la gouvernance;
- améliorer la capacité à réagir aux menaces et créer des occasions;
- améliorer la confiance du public à l'égard du système de santé des animaux d'élevage du Canada;
- améliorer la viabilité de l'industrie;

Résultats stratégiques qui ont une orientation sociétale :

- améliorer l'accès au marché;
- améliorer la capacité à protéger la santé publique;
- améliorer les soins et le bien-être des animaux d'élevage;
- améliorer la capacité à protéger la santé de l'écosystème.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES À ORIENTATION SOCIÉTALE

Amélioration de l'accès au marché

Le Résultat stratégique 5, l'accès au marché, doit être favorisé en confiant cette fonction à un groupe qui en sera entièrement responsable. L'accès au marché pourra être préservé et accru en améliorant l'état de santé des animaux d'élevage à l'échelle nationale, en améliorant la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage et en reconnaissant l'importance du lien existant entre la santé animale et la salubrité des aliments aux yeux des consommateurs. La **Référence directrice 5** présente les principes sous-jacents au sujet de même que les résultats mesurables escomptés et les mesures recommandées pour y arriver.

Protection de la santé publique

À l'échelle mondiale, les zoonoses surviennent plus fréquemment et prennent davantage de temps à être résolues. Plusieurs pays interviennent plus énergiquement et plus rapidement. Toutefois, le Canada accuse du retard à cet égard et doit donc réagir. Le Résultat stratégique 6, la protection de la santé publique, pourra se réaliser quand l'industrie des animaux d'élevage fera partie intégrante de l'infrastructure décisionnelle en santé publique au Canada. La création d'un système homogène de gouvernance intégrée selon le concept « une seule santé » permettrait de composer proactivement avec toute menace à la santé publique et au secteur des animaux d'élevage de manière avantageuse pour tous. La **Référence directrice 6** présente les principes sous-jacents au sujet, les résultats mesurables escomptés et les mesures recommandées pour y arriver.

Amélioration des soins et du bien-être des animaux d'élevage

Le Résultat stratégique 7 concernant l'amélioration des soins et du bien-être des animaux d'élevage sera atteint quand l'ensemble des parties intéressées partageront la responsabilité de maintenir, d'améliorer et d'assurer le recours à des pratiques de soins et de bien-être des animaux d'élevage qui reposent sur des fondements scientifiques et qui reflètent l'éthique sociétale. Ici encore, la **Référence directrice 7** présente les principes sous-jacents au sujet, les résultats mesurables escomptés et les mesures recommandées pour y arriver.



Protection de la santé de l'écosystème

Le Résultat stratégique 8, la santé de l'écosystème, sera atteint quand l'industrie des animaux d'élevage aura mis en œuvre des programmes volontaires permettant d'amener l'industrie vers un système d'élevage durable au plan environnemental.

Plusieurs des ressources environnementales dont l'industrie des animaux d'élevage a besoin sont présentement sous le coup de graves menaces ou sont associées à des problèmes environnementaux de taille. Pour conserver un caractère durable, l'industrie des animaux d'élevage doit s'attaquer à ces problèmes et en atténuer les répercussions en adoptant des approches proactives et novatrices. À tout le moins, l'industrie doit se pencher sur la gestion des fumiers et du cycle de l'azote, la consommation et la disponibilité de l'eau et la consommation énergétique. La **Référence directrice 4** présente un résumé du sujet de même que les résultats mesurables escomptés et que les mesures recommandées pour y arriver.

Le point de mire de la stratégie, qui est la protection de la santé des animaux, dépend de deux éléments cruciaux :

- la gouvernance;
- l'infrastructure (systèmes).

LA GOUVERNANCE :

La gouvernance est un des deux éléments cruciaux du cadre. Il s'agit de la pierre d'assise du système de santé des animaux d'élevage qui va définir comment la santé des animaux d'élevage sera réalisée au Canada.

À l'heure actuelle, le système de gouvernance de la santé des animaux d'élevage au Canada n'est pas suffisamment coordonné pour réaliser le plein potentiel des occasions à venir, ni pour éviter ou face faire aux problèmes futurs.

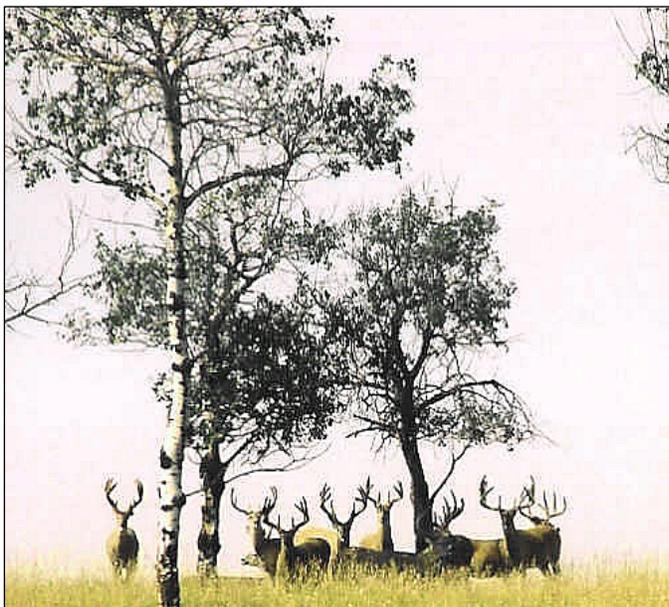
La gouvernance est l'élément clé à cerner pour assurer le succès de la SNSBEAE.

À l'avenir, la gouvernance devra réunir toutes les facettes de la santé des animaux d'élevage. Elle devra être le fruit d'une collaboration entre les principaux acteurs sur la scène des animaux d'élevage au Canada, c'est-à-dire l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements des provinces et des territoires.

En fait, on pourrait résumer le thème de la SNSBEAE ainsi : « Travailler ensemble grâce à une gouvernance concertée ».

L'essentiel de la future gouvernance serait intégré à un « Conseil national de la santé des animaux d'élevage » (CNSAE), plate-forme dont les membres représenteraient la direction de l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements des provinces et des territoires.

Le Conseil national de la santé des animaux d'élevage aurait un mandat de formulation de politiques.



Pour que le Conseil soit efficace, il devra pouvoir compter sur un secrétariat de soutien indépendant chargé d'organiser et de faciliter le fonctionnement du Conseil et de gérer la dissémination de l'information.

Pour que la gouvernance établie puisse être durable, il doit y avoir un engagement véritable envers la formation de futurs meneurs chez tous les principaux intervenants.

Il faut également songer à d'autres possibilités de structures organisationnelles pouvant donner à la

santé des animaux d'élevage la visibilité voulue pour assurer et promouvoir la pérennité de l'industrie des animaux d'élevage et ainsi servir l'intérêt de toute la population canadienne.

La gouvernance coopérative est étudiée plus en détail dans la section qui suit le rapport à la rubrique **Référence directrice 1**.

La **Référence directrice 2** présente différentes options de structures organisationnelles; il convient toutefois de noter que dans tous les cas, le concept d'un Conseil national de la santé des animaux d'élevage demeure un point prioritaire fondamental.

INFRASTRUCTURE (SYSTÈMES) :

L'infrastructure de santé des animaux d'élevage prévue par la future SNSBEAE prévoit un système de santé maniable, efficace et réceptif. Pour avoir une grande efficacité, le système doit compter sur plusieurs éléments :

- collecte de renseignements, surveillance et prévision d'événements néfastes en temps opportun;
- analyse des risques afin d'en permettre la gestion;
- intervention rapide et efficace en cas d'urgence;
- processus expéditif de prise de décision collective;
- décisions préalables sur les ressources permettant un accès rapide au besoin;
- minimum d'incidences négatives sur l'industrie des animaux d'élevage en cas d'événement néfaste et redressement rapide de la situation après coup;
- cadre réglementaire fédéral et provincial efficace, cohérent et pertinent;
- stratégie permettant de s'adapter à l'évolution des circonstances;
- innovation;
- durabilité du système par la formation de futurs meneurs;
- système à renouvellement perpétuel.



L'infrastructure de la SNSBEAE a 18 volets. Chacun de ces volets a été défini et décrit par des collaborateurs experts (voir l'Annexe 2).

Voici les volets :

- Anticipation et agri-renseignements
- Recherche et innovation
- Formation des futurs meneurs
- Gestion des maladies
- Identification et traçabilité
- Formulation de politiques
- Éducation et formation
- Communication, dissémination et sensibilisation
- Mesure de la performance
- Surveillance
- Analyse des risques
- Renouvellement et prévoyance
- Réseau de laboratoires de diagnostic
- Zonage et biosécurité
- Redressement post-événement
- Gestion de données
- Gestion des risques financiers
- Produits biologiques et pharmaceutiques réglementés

La **Référence directrice 3** présente un résumé de chaque volet de même que les résultats mesurables escomptés et les mesures recommandées pour y arriver.

Caractéristiques du futur système de santé des animaux d'élevage

Les résultats stratégiques et les éléments cruciaux de la gouvernance et de l'infrastructure constituent en quelque sorte la future SNSBEAE. La stratégie va permettre d'établir et d'améliorer la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage au Canada.

La Figure 2 illustre les interrelations existant entre l'ensemble des éléments constituant de la stratégie et les caractéristiques souhaitées d'un système de santé amélioré. On peut noter le rôle prépondérant de la gouvernance ainsi que le cheminement des intrants jusqu'aux résultats, ainsi que les caractéristiques souhaitées du futur système de santé des animaux d'élevage.

		Intrants			
		Groupe consultatif expert			
		Futurs meneurs	Prévoyance		
		Études	Recherche		
Agri-renseignements Prévoyance	Zonage et biosécurité				Réseau de laboratoires de diagnostic
Surveillance	Analyse des risques	Innovation			Santé publique
	Prévention			Collaboration	
		Conseil national de la santé des animaux d'élevage			
		Élaboration de politiques			

	Rapidité d'intervention			Occasions	
Gestion des maladies		Durabilité		Accès au marché	
Gestion des données	Gestion de la performance				
Produits réglementés	Traçabilité	Santé de l'écosystème	Gestion des risques financiers		
		Soins et bien-être des animaux d'élevage	Redressement		
		Renouvellement	Communication		
		Résultats			

Figure 2. Caractéristique du futur système de santé des animaux d'élevage.

5. RÉALISER LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Pour faire de la SNSBEAE une réalité, un certain nombre de résultats mesurables prioritaires sont proposés et sont suivis de mesures recommandées pour atteindre les résultats souhaités.

Gouvernance

Résultats mesurables prioritaires :

- le modèle de gouvernance coopérative pour la formulation de politiques et la prise de décision a été établi;
- les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes ont été établis pour les participants au modèle de gouvernance coopérative;
- les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes à l'égard de toutes les maladies importantes des animaux d'élevage ont été établis au sein du gouvernement fédéral, des gouvernements des provinces et des territoires et de l'industrie des animaux d'élevage;
- un groupe consultatif d'experts a été mis sur pied;
- un modèle efficace de gestion des risques financiers a été créé;
- les parties intéressées peuvent démontrer une amélioration de l'état de santé des animaux d'élevage;
- les politiques élaborées incluent et abordent l'environnement, la faune et la santé publique.

Le plan d'action préliminaire sera préparé à partir des mesures suggérées.

Mesures suggérées :

- nommer un comité d'orientation chargé de créer le Conseil national de la santé des animaux d'élevage du Canada;
- créer le Conseil national de la santé des animaux d'élevage du Canada;
- mettre sur pied un secrétariat indépendant chargé d'organiser et de faciliter le



fonctionnement du Conseil et de gérer la dissémination de l'information;

- rédiger, négocier et conclure un accord liant le secteur des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires en vue du partage de la responsabilité, de la gestion et du financement de toutes les maladies importantes pour le secteur des animaux d'élevage.

Infrastructure (système)

Résultats mesurables prioritaires :

- un réseau intégré de laboratoires de diagnostic a été mis en place et dispose de capacités et d'un financement définis afin d'en assurer la durabilité;
- un système national intégré de surveillance a été établi et est fonctionnel;
- des ententes nationales intégrées de partage de l'information ont été établies et sont fonctionnelles;
- des normes nationales de biosécurité ont été établies et sont mises en vigueur;
- un système national intégré de traçabilité a été établi et est en vigueur;
- un processus coopératif dont font partie les intervenants en santé des animaux d'élevage détermine les priorités de la recherche;
- des équipes et des réseaux multidimensionnels (comprenant à la fois le monde universitaire et l'industrie) sont établis à l'échelle nationale et internationale pour l'identification, l'analyse et l'évaluation des dangers et des menaces pour la santé animale;
- la formation de futurs meneurs fait partie intégrante des plans de tous les intervenants en santé des animaux d'élevage;
- les exigences de permis d'exercice et d'études en médecine vétérinaire sont conciliées afin d'assurer qu'une expertise vétérinaire soit accessible au secteur des animaux d'élevage;
- un modèle de prestation de services de santé destinés aux animaux d'élevage est en mesure de répondre aux besoins de la SNSBEAE;
- les parties intéressées peuvent démontrer une amélioration du système de santé des animaux d'élevage.

Mesures suggérées :

- créer un réseau d'agri-renseignements (processus et formation) afin de maximiser la valeur des renseignements recueillis par le biais d'une analyse pertinente, d'échanges et de partage avec tous les intervenants en santé des animaux d'élevage;
- remettre l'accent sur la disponibilité et la durabilité d'un réseau intégré de laboratoires de diagnostic comme pièce maîtresse du système de santé des animaux d'élevage (version améliorée du Réseau canadien de laboratoires de santé animale);
- utiliser le Réseau canadien de laboratoires de santé animale comme point de départ pour établir une entente d'intégration coopérative d'un système national de surveillance (Réseau canadien de surveillance zoonositaire);
- définir et attribuer la responsabilité du niveau d'investissement voulu dans la gestion des risques financiers;
- accélérer le soutien à la préparation coopérative d'un système national de biosécurité;
- manifester du leadership dans l'élaboration de politiques de réglementation et de programmes d'études afin d'assurer la disponibilité de services de santé, de spécialistes et de disciplines connexes en santé des animaux d'élevage;



- relancer l'appui en faveur d'une approche nationale coopérative tous risques (système de commandement des interventions) à la planification des mesures d'urgence;
 - évaluer toutes les avenues relatives à la viabilité de l'industrie après un événement néfaste touchant la santé ou le bien-être des animaux d'élevage;
- achever l'exploitation fonctionnelle du modèle West Hawk Lake de zonage et de traçabilité par l'affectation des fonds et du personnel voulu, et appliquer les leçons

appries à d'autres projets de zonage;

- à partir de la capacité du Comité consultatif de surveillance et d'épidémiologie du CCMVC, créer un réseau intégré coopératif d'analyse des risques (équipes ad hoc, groupes de travail, comités permanents) pour combler les exigences de la santé des animaux d'élevage et de l'accès au marché;
- rehausser les systèmes d'identification et de traçabilité à une norme commune convenue pour toutes les espèces d'animaux d'élevage;
- établir un programme de soutien à la formation de futurs meneurs;
- relancer l'appui en faveur de services de vulgarisation en santé des animaux d'élevage pour les producteurs;
- amorcer un processus coopératif pour l'établissement des priorités de la recherche mettant l'accent sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage;
- financer, finaliser et approuver le processus mis à jour des Codes de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.

6. LA FUTURE STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Pour la première fois, une stratégie sur la santé des animaux d'élevage a été formulée pour le Canada. Elle a été élaborée dans un contexte coopératif rassemblant les principaux intervenants en santé des animaux d'élevage.

La SNSBEAE est un est un plan mixte et une orientation future pour le système souhaité de santé des animaux d'élevage au Canada.

La gouvernance coopérative demeure la pièce maîtresse de la SNSBEAE, l'élément absolument indispensable. Elle peut être réalisée par la mise sur pied d'un « Conseil national de la santé des animaux d'élevage ».

Pour assurer le bon fonctionnement d'un tel Conseil, il faut pouvoir compter sur un secrétariat indépendant financé collectivement qui agira selon le principe de « l'intermédiaire impartial ».

En outre, d'autres possibilités de structures organisationnelles de prise de décision en matière de santé animale sont proposées.

Pour que les animaux d'élevage puissent bénéficier d'un meilleur état de santé, la gestion des maladies doit être abordée en priorité. Elle doit devenir une responsabilité partagée par le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie à l'égard de toutes les maladies importantes des animaux d'élevage. Éviter et prévenir les maladies doivent devenir le point de mire des efforts déployés.

Le secteur des animaux d'élevage doit également tenir compte de ses obligations considérables envers la société qui découlent des liens qui relient le secteur à la santé publique et la santé de l'écosystème. Il faut reconnaître les interrelations entre la santé animale, la santé publique et la santé de l'écosystème et le besoin de maintenir l'équilibre. La prestation du secteur à cet égard va fortement influencer la perception et la confiance du public face au secteur des animaux d'élevage.

L'innovation est l'élément clé qui pourra créer un avantage canadien particulier pour l'industrie des animaux d'élevage et l'ensemble de la population canadienne.

La SNSBEAE trace le chemin menant à la création d'un système de santé des animaux d'élevage crédible et productif en mesure d'assurer un meilleur état de santé des animaux d'élevage, éléments essentiels de la vision proposée en matière de santé des animaux d'élevage au Canada.



SECTION 2 :

RÉFÉRENCES DIRECTRICES



RÉFÉRENCE DIRECTRICE 1 GOUVERNANCE COOPÉRATIVE

« Le modèle de gouvernance proposé par la SNSBEAE est un système coopératif, informé, efficace et souple qui permet la prise de décisions qui sont éclairées, en temps opportun et partagées. »

Il est essentiel que le système de gouvernance :

- assure la durabilité du secteur des animaux d'élevage; et
- préserve la confiance du public envers l'ensemble du système des animaux d'élevage.

Principes :

- La gouvernance représente l'utilisation du pouvoir dans les meilleurs intérêts des intervenants, y compris le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et des territoires, le secteur des animaux d'élevage et la population canadienne.
- Les éléments constitutifs de la gouvernance sont :
 - champs de compétence;
 - obligation de rendre compte;
 - rôles et responsabilités;
 - prise de décision;
 - résolution des conflits.
- La future gouvernance fait appel à une approche coopérative qui regroupe l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires; elle mène à la planification, l'orientation et l'application de la SNSBEAE.
- La gouvernance représente la façon dont l'ensemble des intervenants travaillent ensemble. L'esprit des rapports établis est l'élément le plus important et il doit se fonder sur la confiance et le respect.
- La Figure 3 illustre l'éventail des options de partage du travail.

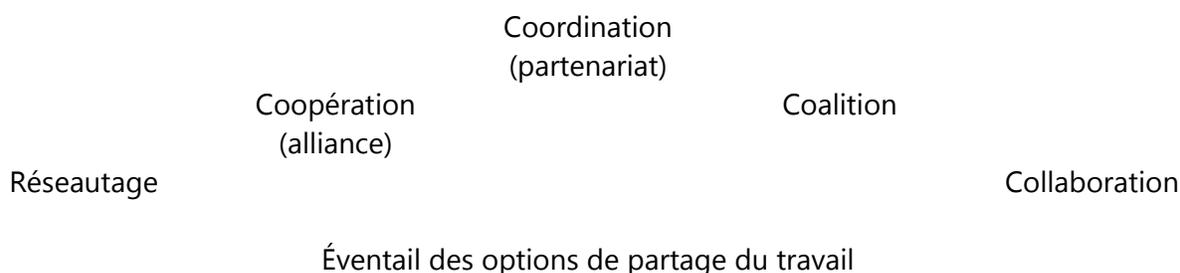


Figure 3 : Éventail des options de partage du travail

Les éléments de l'option choisie pour la future gouvernance peuvent être décrits comme suit :

- réalisation d'une vision commune;
 - repose sur un système interdépendant pour aborder les problèmes et les occasions;
 - création d'un organe central : le Conseil national de la santé des animaux d'élevage;
 - positions endossées à titre de décisions par l'autorité législative;
 - rôles définis;
 - leadership élevé, confiance élevée, productivité élevée;
 - idées et approches mises en commun;
 - la communication est hautement développée.
- La future gouvernance repose sur la formation d'un Conseil national de la santé des animaux d'élevage (CNSAE). Les participants au Conseil représentent la direction de l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires. Selon le problème particulier à traiter, il peut aussi y avoir des représentants de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), de l'Agence de la santé publique du Canada (ACSP) et de l'Association des doyens de médecine vétérinaire.

Les participants sont choisis en fonction de la question particulière à l'étude et de l'équilibre recherché. Tous les participants disposent de l'autorité voulue pour prendre des décisions.

- Le Conseil national de la santé des animaux d'élevage est chargé de traiter de questions s'inscrivant dans le cadre de la SNSBEAE et d'opter pour la meilleure approche possible par consensus, dans une atmosphère coopérative et non belliqueuse.
- Dans un premier temps, le Conseil national de la santé des animaux d'élevage doit être bien informé. Au moins deux mécanismes peuvent être mis en place pour ce faire.
 - Détection immédiate des grandes questions (internationales, nationales, régionales) par :
 - agri-renseignements;
 - anticipation
 - surveillance
 - base du système d'animaux d'élevage (c.-à-d producteurs, vétérinaires, laboratoires de diagnostic).

On peut ainsi prendre des décisions et des dispositions pouvant éviter et prévenir des événements néfastes.

- Un congrès annuel de consultation et de discussion entièrement inclusif avec la participation de tous les secteurs de l'industrie des animaux d'élevage, du gouvernement fédéral, des gouvernements des provinces et des territoires, de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, de l'Agence de la santé publique du Canada, des organismes de bien-être des animaux et de toute autre partie intéressée.

Un tel événement serait organisé, animé et résumé par un secrétariat indépendant.

De l'information sur des questions précises serait préparée et diffusée d'avance à tous les participants.

Il n'y aurait aucune conclusion préétablie, mais plutôt des consultations et des discussions encadrées portant sur des sujets précis convenus au préalable.

Tous les débats seraient résumés, diffusés et soumis au Conseil national de la santé des animaux d'élevage par le secrétariat.

- La meilleure approche possible à des questions précises, établie par le Conseil national de la santé des animaux d'élevage, serait soumise aux organismes compétents en vue d'une décision et d'une éventuelle mise en œuvre.
- Le Conseil national de la santé des animaux d'élevage serait convoqué au besoin ou de manière régulière si le nombre de points à régler l'exigeait.
- Le Conseil national de la santé des animaux d'élevage pourrait être co-présidé par l'industrie des animaux d'élevage et le gouvernement.
- La participation au Conseil national de la santé des animaux d'élevage devrait représenter une priorité absolue et pourrait faire l'objet d'une activation urgente, au besoin.
- Si le Conseil national de la santé des animaux d'élevage devait aboutir à une impasse et ne parvenait pas à convenir d'une position commune, le litige serait porté à l'attention d'un échelon supérieur regroupant l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires afin de régler la question.
- Le premier sujet à étudier en priorité devrait être « la gestion des maladies » :
 - maladies animales à l'étranger;
 - maladies nouvelles ou émergentes;
 - maladies limitant la production;
 - zoonoses importantes ;

- maladies limitant le commerce.

Résultats mesurable (2015) :

- Les responsabilités, dans le cadre de la SNSBEAE, sont définies et acceptées au sein du gouvernement fédéral, des gouvernements des provinces et des territoires et de l'industrie des animaux d'élevage.
- La responsabilité pour toutes les maladies d'intérêt pour le secteur des animaux d'élevage (maladies limitant la production, maladie nouvelles, émergentes ou étrangères) a été répartie sur une base de responsabilité partagée variable.
- Le concept d'un Conseil national de la santé des animaux d'élevage a été accepté et établi.
- Selon la répartition convenue des responsabilités, l'autorité nécessaire à la mise en œuvre de toutes les mesures requises a été confirmée.
- Le concept d'association entre l'obligation de rendre compte et l'autorité a été accepté.
- Afin de régler la responsabilité du financement des mesures adoptées, une définition faisant la distinction entre l'intérêt public et l'intérêt privé a été établie et est acceptée comme cadre de financement relativement à la gestion des maladies dans le secteur des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Après l'acceptation de la SNSBEAE, passer à la création du Conseil national de la santé des animaux d'élevage.
- Établir un secrétariat indépendant appelé à organiser et faciliter le fonctionnement du Conseil.
- Établir un atelier mixte incluant la direction de l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires afin de convenir d'un partage des responsabilités relativement à toutes les maladies d'intérêt pour le secteur des animaux d'élevage.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 2

OPTIONS POUR LA FUTURE GOUVERNANCE

La sélection de l'option préférée dépend des résultats souhaités :

- amélioration de la collaboration;
- amélioration de la formulation de politiques;
- amélioration du partage de l'information;
- plus grande clarté du rôle des participants;
- valorisation de la politique nationale de santé animale;
- plus grande clarté du lien aux activités de santé animale.

Option 1 :

Créer une direction distincte au sein de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

- Cette direction se consacrerait à l'élaboration de politiques en santé animale au Canada et serait dirigée par son propre vice-président qui relèverait directement du président.
- La direction accepterait les résultats du Conseil national de la santé des animaux d'élevage comme étant du travail coopératif essentiel d'élaboration de politiques de santé des animaux d'élevage.
- La direction se chargerait d'amener les travaux d'élaboration de politiques de santé animale à maturité.
- Le vice-président serait choisi en fonction de son expérience et de ses connaissances relativement aux besoins, aux points vulnérables et aux occasions en santé animale, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Cette personne devrait naturellement manifester une grande passion envers l'amélioration de la santé des animaux d'élevage au Canada.

Option 2 :

Créer une direction distincte au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

- Cette direction se consacrerait à l'élaboration de politiques en santé des animaux d'élevage au Canada et serait dirigée par un sous-ministre adjoint qui relèverait directement du sous-ministre.
- Cette option reprend le modèle de la salubrité alimentaire qui sépare l'élaboration des politiques de la prestation des programmes. Les politiques relèvent de Santé Canada tandis que la prestation des programmes est confiée à l'ACIA.

- Cette direction accepterait les résultats du Conseil national de la santé des animaux d'élevage comme étant du travail coopératif essentiel d'élaboration de politiques de santé des animaux d'élevage.
- La direction se chargerait d'amener les travaux d'élaboration de politiques de santé des animaux d'élevage à maturité.
- L'application des politiques concernant la gestion des maladies des animaux d'élevage serait confiée à l'ACIA tandis que l'application des politiques relatives à l'accès au marché relèverait d'AAC.
- Les critères de sélection du sous-ministre-adjoint seraient les mêmes que ceux qui sont décrit à l'Option 2.

Option 3 :

Créer une Agence de la santé animale du Canada

- Cet organisme serait une agence indépendante chargée de l'élaboration de toutes les politiques touchant la santé animale au Canada qui relèverait directement du ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.
- L'agence serait dirigée par le vétérinaire en chef du Canada.
- Cette option reprend le modèle de l'Agence de la santé publique du Canada et favoriserait une meilleure action concertée en matière d'élaboration de politiques sur les zoonoses.
- L'agence intégrerait dans sa structure le Conseil national de la santé des animaux d'élevage comme étant une source coopérative essentielle d'élaboration de politiques de santé animale.
- La mise en œuvre des politiques de gestion des maladies serait confiée à l'ACIA tandis que la mise en œuvre des politiques relatives à l'accès au marché serait confiée à AAC.

Option 4 :

Créer un processus évolutif d'élaboration de politiques en santé animale au Canada.

- Pour la première année, créer et exploiter le Conseil national de la santé des animaux d'élevage tel que décrit plus haut.
- Choisir l'option répondant le mieux aux besoins pour poursuivre le travail d'élaboration de politiques et de prise de décisions en santé animale.
- Durant la troisième année, mettre en place l'option choisie de sorte qu'elle soit en fonction d'ici cinq ans, ou dans une période de cinq à dix ans.
- Cette option comblerait les besoins immédiats du secteur des animaux d'élevage et permettrait d'amener à maturité le processus d'élaboration de politique et la prise de décisions en santé animale.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 3

VOLETS DE LA SNSBEAE



VOLET ANTICIPATION ET AGRI-RENSEIGNEMENTS

« Les agri-renseignements concernant les événements, les situations et les problèmes mondiaux et une fonction de prévoyance servant à identifier, évaluer et analyser les forces en présence ainsi que leurs répercussions contribuent grandement à éviter les événements néfastes et à atteindre les objectifs de leadership du Canada. »

Principes :

- Les fonctions de prévoyance et de collecte d'agri-renseignements doivent être orientées vers l'avenir.
- Il doit y avoir des méthodes ou des principes établis et acceptés pour établir la priorité des divers risques et menaces afin de déployer les ressources en conséquence.
- La collecte d'agri-renseignements nécessite une formation structurée en la matière.
- La prévoyance et les agri-renseignements sont des fonctions multidimensionnelles intégrées. Cela signifie qu'il doit y avoir intégration de plusieurs domaines différents. Cela doit aussi être de nature mondiale et reposer sur une collaboration et des réseaux multinationaux.
- La collecte d'agri-renseignements doit être liée à d'autres secteurs du système d'animaux d'élevage sans pour autant être asservi ni entraver ces autres secteurs (par exemple, l'élaboration de programmes, l'élaboration de politiques et les secteurs opérationnels).

Résultats mesurables (2015) :

- Une approche en deux temps est bien établie pour l'analyse des questions et des événements. Dans un premier temps, le cycle classique de collecte de renseignements permet l'analyse de menaces qui ont déjà été évaluées et qui constituent de véritables menaces. Dans un deuxième temps, une approche fondée sur la vigie et la prévoyance permet de repérer des questions ou des événements émergents comme des maladies et contribue à éviter ou à réduire au minimum les répercussions négatives pour la santé animale au Canada.
- Des principes bien établis d'établissement des priorités pour les activités de contrôle des maladies qui incorporent les fruits de la prévoyance et des agri-renseignements sont en place.
- Des personnes sont identifiées et formées dans l'application des méthodes de prévoyance et de collecte d'agri-renseignements.

- Des équipes et des réseaux multidimensionnels sont établis à l'échelle nationale et internationale pour l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques et des menaces pour la santé animale.
- Ces équipes et ces réseaux ne sont pas isolés. Ils disposent d'un mécanisme qui les relie à l'élaboration de politiques et de programmes et à l'application opérationnelle.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Des ressources devraient être consacrées à la mise sur pied de cette fonction de prévoyance avec l'établissement de réseaux et de la formation voulue.
- Les principes de priorisation des menaces émergentes doivent être développés. Les intrants servant à ce processus d'établissement des priorités comprennent les ressources, l'accès à des options d'atténuation, les influences sociales/culturelles, etc.
- Différents secteurs doivent améliorer les communications et mettre sur pied des tribunes pour l'échange d'information et l'analyse coopérative.
- La prévoyance et la collecte d'agri-renseignements doivent être intégrées aux activités de planification et de programmation.

VOLET SURVEILLANCE

« Dans le cadre de la future SNSBEAE, la surveillance sera exécutée grâce à un système entièrement intégré qui fournira et interprétera les données afin de faciliter l'analyse des risques et l'analyse des décisions pour répondre aux besoins nationaux, provinciaux et régionaux du secteur des animaux d'élevage. »

Principes :

- La surveillance en santé animale peut se définir comme étant un processus continu systématique de collecte, de compilation, d'analyse et d'interprétation de données sur la santé animale, avec la dissémination de l'information résultante à des fins de prise de décisions.
- La surveillance fournit de l'information de base qui permet de différencier les états anormaux et les états normaux et de repérer les écarts au statu quo.
- Les mesures prises en fonction de l'information tirée de la surveillance peut réduire la fréquence et la gravité des répercussions négatives des maladies animales ou le risque de maladie parce que la fréquence, la distribution et les facteurs déterminants de la maladie et de la population à risque sont mieux compris.



- La surveillance permet la détection précoce de la maladie et l'identification d'événements émergents liés à des maladies endémiques ou de changements au statu quo.
- L'adoption de principes scientifiques éprouvés en surveillance contribue à la validité et à la crédibilité de l'analyse ainsi qu'à la résolution de problèmes complexes.
- L'identification des animaux et des lieux de même que la connaissance des mouvements des animaux sont essentielles pour une surveillance efficace.
- Le système de surveillance doit tenir compte de la protection des renseignements personnels et des renseignements commerciaux.

- La surveillance appuie le commerce international et la capacité concurrentielle des productions animales. Elle fournit en effet aux partenaires commerciaux et aux agences internationales de santé animale une preuve documentée reconnaissant la capacité du Canada à déceler des maladies importantes dans les populations animales et les incursions transfrontalières de maladies limitant le commerce.
- L'information issue de la surveillance accroît la confiance du public à l'égard des questions de gestion de santé animale.
- Il devrait y avoir un système national de surveillance intégrant toutes les sources potentielles de données de surveillance à des fins d'analyse et de consultation par les décideurs du système de santé des animaux d'élevage.
- La surveillance fournit des données permettant la priorisation des investissements en recherche et en gestion des risques.
- L'affectation de ressources de surveillance devrait être priorisée de manière à générer le rendement sur le capital investi le plus élevé en fonction des risques (probabilités, conséquences et incertitude) que les maladies et les dangers connexes posent à la société.
- Le système de surveillance doit avoir la capacité d'amplifier, de diminuer et de recentrer rapidement ses activités en fonction de l'apparition de nouveaux dangers ou de l'évolution dans l'importance des risques.
- Le plan de surveillance future devrait être examiné chaque année par les intervenants du système de santé des animaux d'élevage.

Résultats mesurables (2015) :

- Un système intégré national de surveillance a été créé et est opérationnel.
- Les données issues du système de surveillance sont incorporées à l'analyse des risques et des décisions.
- Les intervenants en santé des animaux d'élevage examinent chaque année le plan de surveillance et établissent les priorités d'affectation des ressources de façon à générer le meilleur rendement possible sur le capital investi pour l'industrie des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Conclure une entente pour l'intégration coopérative d'un système national de surveillance.
- Mettre sur pied un processus coopératif pour examiner chaque année le plan de surveillance future et prioriser l'affectation des ressources.

VOLET ANALYSE DES RISQUES

« L'analyse des risques en santé animale, centrée sur les probabilités et les conséquences, est habituellement intégrée entièrement et de manière transparente dans l'analyse des décisions de santé des animaux d'élevage, avec l'apport des économistes dans l'évaluation des répercussions. »

Principes :

- Les définitions, les concepts et les procédures utilisées pour l'analyse des risques en matière de santé des animaux d'élevage devraient s'harmoniser à ceux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et du Codex alimentarius.
- Le risque représente une combinaison de la probabilité d'un résultat indésirable et de l'envergure des répercussions négatives du résultat en question de même que l'incertitude de la probabilité du risque ou des répercussions.
- L'analyse des risques inclut l'évaluation, l'atténuation et la communication des risques.
- Le risque zéro n'existe pas, mais les risques peuvent être gérés en réduisant soit la probabilité du risque, soit les répercussions du risque ou les deux.
- L'évaluation des risques porte sur l'identification systématique du danger, la probabilité du résultat négatif, les répercussions négatives et l'incertitude.
- L'atténuation des risques porte sur l'identification systématique et l'examen des options visant à réduire les risques à un niveau acceptable.
- La communication des risques porte sur les échanges multidirectionnels d'information et la discussion de tous les aspects de l'analyse des risques et de leur perception avec la source des risques, la cible des risques et le bénéficiaire des risques pour en venir à une entente.
- L'analyse des risques, qu'elle soit quantitative ou qualitative, va continuer de s'améliorer tant au plan de la qualité qu'au plan de la fiabilité.
- Pour demeurer pratiques, les évaluations des risques vont continuer à porter un scénario donné ou sur un ensemble de scénarios donnés plutôt que sur la totalité des scénarios possibles.
- La participation internationale à l'analyse des risques va continuer à s'accroître, tout comme les échanges d'évaluations des risques dans les négociations commerciales.
- Le « scénario de la pire éventualité », qui est fréquemment utilisé dans certains secteurs, sera abandonné au profit d'évaluations plus réalistes et plus utiles fondées sur les

meilleures estimations possibles.

- La communication des risques va probablement toujours reposer davantage sur la confiance que sur la compréhension des risques.
- L'évaluation des risques fait appel à des méthodes et des données scientifiques pour appuyer l'analyse des décisions, sans pour autant constituer un processus décisionnel en soi.

Résultats mesurables (2015) :

- Les principes et le langage de l'analyse des risques sont appliqués de façon systématique à la prise de décisions.
- Les principes de l'analyse des risques sont appliqués convenablement et documentés de façon transparente dans le cadre des décisions importantes prises par l'industrie et les responsables de la réglementation.
- Les systèmes de surveillance en santé animale génèrent des données objectives semi-quantitatives et quantitatives aux composants de probabilité et de répercussion des évaluations des risques.
- L'industrie et les responsables de la réglementation ont établi des protocoles et des systèmes intégrés qui atténuent de manière systématique et continue les risques pour la santé des animaux d'élevage au Canada.
- Un nombre suffisant d'analystes compétents sont formés à l'échelle nationale et bénéficient du financement voulu pour exécuter les analyses des risques nécessaires afin de permettre le recours à un processus décisionnel fondé sur la preuve au soutien de la santé des animaux d'élevage au Canada et l'accès aux marchés internationaux.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Appliquer ce qui est déjà connu en analyse des risques pour réduire la probabilité et atténuer les répercussions des principaux risques actuels qui menacent la santé des animaux d'élevage.
- Appliquer les concepts fondamentaux de l'analyse des risques dans toutes les décisions pouvant toucher la santé des animaux d'élevage.
- Concevoir, mettre en place, suivre et perfectionner des systèmes intégrés de production et de commercialisation des animaux d'élevage qui réduisent au minimum la probabilité et les répercussions de risques pour la santé des animaux d'élevage et les risques

connexes pour la santé publique.

- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'analystes compétents pour combler les besoins en matière de santé des animaux d'élevage et d'accès au marché.

VOLET RECHERCHE ET INNOVATION

« La réflexion novatrice et la recherche dans les nouvelles technologies sont des éléments clés pouvant créer des occasions dans le cadre de la SNSBEAE et ainsi conférer un avantage particulier au Canada. »

Principes :

- La recherche est essentielle pour assurer le développement de connaissances et de technologies pouvant soutenir et assurer l'exécution de la SNSBEAE.
- La plupart des activités de recherche vont sans doute porter sur des technologies comme la nanotechnologie et son application à la santé animale.
- De nouvelles technologies doivent être mises au point rapidement et en temps opportun, être économiquement réalisables et être exemptes d'effets nocifs pour l'environnement.
- Certains domaines de recherche méritent une attention particulière :
 - le diagnostic de maladies, par exemple, grâce à des technologies diagnostiques à la ferme, ou l'injection de nanoparticules pour la détection d'agents pathogènes ou à des fins thérapeutiques;
 - l'élaboration de politiques en santé animale;
 - le recours aux nanoparticules pour l'insertion directe de gènes dans des cellules afin de leur conférer des caractéristiques souhaitables comme la résistance aux maladies;
 - la bioinformatique et les nouvelles méthodologies de mesures biologiques afin d'élaborer des politiques de santé animale fondées sur la preuve;
 - le recours aux nanoparticules comme vaccins moléculaires insérées directement dans les cellules du système immunitaire;
 - la santé de l'écosystème, y compris les maladies des espèces sauvages transmissibles à l'humain et aux animaux domestiques et vice versa.
- Les décisions concernant la priorisation de la recherche ainsi que le niveau et la source du financement devraient être prises de manière coopérative, en tenant compte de l'avis des principaux intervenants en santé des animaux d'élevage, c.-à-d. :
 - l'industrie des animaux d'élevage;
 - le gouvernement fédéral;
 - les gouvernements des provinces et des territoires;
 - le monde universitaire.

Un groupe consultatif d'experts composé des plus grands penseurs du monde de la santé des animaux d'élevage créerait une occasion de pensée innovatrice. Le groupe aurait comme seul mandat de chercher des moyens d'améliorer la santé des animaux d'élevage pour le plus grand bien du Canada.

Résultats mesurables (2015) :

- De concert avec les agences fédérales et provinciales pertinentes et en consultation avec l'industrie, le secteur vétérinaire du monde universitaire a établi des programmes d'études et de recherche en analyse de politiques de santé animale.
- Les priorités de recherche et l'approbation et le soutien des projets de recherche sont établis dans le cadre d'un processus coopératif auquel participent les intervenants en matière de santé des animaux d'élevage.
- Un groupe consultatif d'experts novateur a été créé et est opérationnel.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Créer des programmes d'études et de recherche en analyse de politiques de santé animale.
- Créer et mettre sur pied un groupe consultatif d'experts.
- Créer un processus coopératif pour la priorisation de la recherche.

VOLET FORMATION DES FUTURS MENEURS

« Le caractère durable de la future SNSBEAE dépend de la formation et de la disponibilité de meneurs orientés vers l'avenir, qui sont en mesure de s'adapter et de gérer les dilemmes auxquels l'industrie des animaux d'élevage sera confrontée. »

Principes :

- Les défis et les occasions associés à la santé des animaux d'élevage sont d'une complexité croissante et dépassent les limites des solutions simples du passé.
- La santé des animaux d'élevage est perçue comme étant une facette de l'état de santé général de l'écosystème et est donc intimement liée à la faune, à la santé humaine et à la qualité de l'environnement.
- La formation de futurs meneurs ne repose pas sur une plus grande spécialisation mais plutôt sur l'acquisition d'aptitudes permettant de contribuer plus efficacement en vertu d'un modèle de leadership partagé ou coopératif et de mener des meneurs (métaleadership).
- Les futurs meneurs vont devoir posséder une compréhension approfondie des besoins, des complexités, des vulnérabilités et des possibilités de l'industrie des animaux d'élevage et manifester un engagement personnel envers l'amélioration de la santé des animaux d'élevage au Canada.
- Les futurs meneurs doivent bien connaître leurs propres points forts et points faibles et être en mesure de contribuer dans le cadre d'une équipe. Ils doivent être en mesure de travailler au sein d'une organisation et de faire le pont d'une organisation à l'autre.
- Les futurs meneurs doivent avoir de bonnes aptitudes d'écoute afin de pouvoir échanger avec des intervenants qui peuvent être touchés par les événements et de pouvoir mériter leur confiance et d'avoir de la crédibilité à leurs yeux.
- Les futurs meneurs doivent avoir une grande facilité à jauger la situation, à percevoir les situations qui peuvent représenter des occasions à ne pas rater pour faciliter le changement et faire avancer l'élaboration de politiques publiques clés.
- Les futurs meneurs doivent savoir bâtir des équipes, bâtir des partenariats, promouvoir la collaboration et favoriser la coopération.
- Les futurs meneurs doivent savoir concocter des approches où tous y trouvent leur compte face à la gestion de dilemmes toujours plus complexes de sorte que tous les intervenants puissent éprouver de la fierté et un sentiment d'appartenance à l'égard des décisions prises et s'engager sans réserve dans leur mise en œuvre.

- Les futurs meneurs doivent aider ceux et celles qui sont aux commandes à prendre des décisions sages et éclairées et à comprendre les ramifications découlant de leurs décisions.
- La formation de futur meneur exige l'acquisition d'aptitudes dans plusieurs domaines clés :
 - les communications – l'écoute, le partage, la compréhension;
 - l'informatique – la collecte, la compilation et l'analyse de données;
 - la diversité et les compétences interculturelles – mettre les différences en valeur et œuvrer dans un contexte multiculturel;
 - le professionnalisme – l'éthique, l'intégrité, l'accent mis sur la mission et les objectifs plutôt que sur soi-même;
 - la réflexion systémique – comprendre les interrelations entre les intrants, les processus et les extrants;
 - la planification – stratégique, tactique, opérationnelle;
 - la promotion du travail d'équipe – le recrutement, l'orientation, la négociation, la reconnaissance.

Résultats mesurables (2015) :

- Un groupe de futurs meneurs a été sélectionné et fait partie d'un programme de développement en leadership.
- Le futur leadership est un élément intégral de la planification de tous les intervenants en matière de santé des animaux d'élevage et les plans établis en tiennent compte.
- La formation de futurs meneurs est terminée – ils sont recensés et incorporés à l'infrastructure du système de santé des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Sélectionner des candidats convenables aux programmes de développement en leadership.
- Inscrire quelques candidats dans des programmes internationaux existants de développement en leadership.
- Choisir des candidats convenables pour un programme d'échange de développement en leadership au sein de l'industrie des animaux d'élevage, du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces et des territoires.
- Affecter des ressources suffisantes en priorité au développement en leadership.

VOLET RENOUVELLEMENT ET PRÉVOYANCE

« Afin de conserver son dynamisme et sa pertinence, la SNSBEAE va subir une évaluation périodique afin de comparer les progrès réalisés par rapport aux objectifs établis et va devoir se renouveler afin de s'adapter à l'évolution des besoins. La technologie de prévoyance et la pensée innovatrice du groupe consultatif d'experts vont faire partie intégrante du processus de renouvellement en proposant une perspective à long terme orientée vers l'avenir. »

Principes :

- En raison des changements radicaux qui attendent l'industrie des animaux d'élevage, il est indispensable que la SNSBEAE puisse s'adapter afin de pouvoir composer à l'évolution des circonstances.
- La SNSBEAE ne pourra conserver sa pertinence que dans la mesure où elle peut évoluer de façon dynamique, en parallèle avec les changements environnementaux perpétuels.
- Pour que l'industrie des animaux d'élevage remporte du succès et demeure concurrentielle à l'échelle mondiale, la SNSBEAE doit constamment scruter l'avenir et prévoir les menaces, les défis et les occasions.
- La technologie de prévoyance ne peut prédire l'avenir et ne cherche pas non plus à cerner le futur le plus probable.
- Par définition, la pensée de prévoyance n'est pas linéaire. La prévoyance sert à formuler un ensemble de scénarios possibles et plausibles à partir d'un vaste éventail de perspectives.
- En envisageant un ensemble de scénarios possibles et leurs conséquences, on peut articuler une réponse pour chacun d'entre eux. Le secteur des animaux d'élevage va ainsi être en meilleure posture pour réagir à ce que l'avenir lui réserve.

Résultats mesurables (2015) :

- Les progrès de la SNSBEAE sont évalués chaque année en fonction de la mesure de ses performances et un processus de renouvellement intégral comprenant la participation de tous les intervenants en matière d'animaux d'élevage a lieu après quatre ans de son cycle de cinq ans.
- Après trois ans, une étude de prévoyance est menée afin d'établir la perspective à long terme de la SNSBEAE, fournissant ainsi les données en vue du processus de renouvellement intégral.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Chaque année, évaluer les progrès de la SNSBEAE par rapport aux objectifs établis.
- En 2010, mener une étude de prévoyance avec le secteur des animaux d'élevage comme modèle d'étude dans le cadre de l'initiative IRTC, « Élaboration et application de la prévoyance et de la visualisation d'avenir au soutien de la planification fondée sur la capacité de la gestion des mesures d'urgence en santé animale au Canada. »
- Élaborer un plan définissant le processus de renouvellement de la SNSBEAE en 2012.

VOLET GESTION DES MALADIES

« En vertu de la future SNSBEAE, la gestion des maladies va mettre l'accent sur la détection rapide des catastrophes et la prévention grâce à la collecte d'agri-renseignements et à la prévoyance. La gestion des maladies va améliorer l'intervention et le redressement grâce à la coopération nationale et internationale, réduire la propagation des maladies, atténuer les répercussions sur le commerce ainsi que les répercussions psychosociales sur les collectivités agricoles. »

Principes :

- Les activités internationales de prévoyance et de collecte d'agri-renseignements sont essentielles à la détection de menaces ou de risques potentiels présents dans d'autres pays.
- La priorité de la gestion des risques d'importation demeure l'identification du danger dans le pays d'origine plutôt que l'application de mesures d'atténuation une fois le produit en sol canadien.
- L'inspection des produits importés doit être améliorée. Les importations doivent être suivies après leur dédouanement.
- Il faut créer un mécanisme pour prioriser les programmes de surveillance active relativement à des maladies précises ou des espèces précises d'animaux d'élevage ou d'animaux sauvages, au besoin. Le système de surveillance doit être valide au plan statistique et permanent.
- Le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage doivent partager la responsabilité, en vertu d'une entente préalable, de la gestion des risques relatifs aux maladies étrangères, aux maladies à déclaration obligatoire, aux maladies limitant la production et aux maladies émergentes.
- L'identification des sujets est une nécessité pour toutes les espèces d'animaux d'élevage. La traçabilité des mouvements en temps réel pour tous les animaux d'élevage, les produits d'origine animale et les sous-produits de la ferme au consommateur est cruciale et doit être en place. Le contrôle efficace des maladies est impossible sans la traçabilité.

Au cours des 10 dernières années, il y a eu une moyenne d'une catastrophe naturelle par jour ou 348 événements enregistrés par année à l'échelle mondiale.

- *Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres*

Le temps est l'atout le plus précieux lors d'une intervention en raison de la présence d'une maladie.

- La préparation est un principe prépondérant pour une gestion efficace de l'émergence de nouveaux épisodes de maladie.
- Une entente qui établit l'admissibilité à des dédommagements, la responsabilité du financement et l'aide financière doit être conclue par le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage avant que de nouvelles catastrophes ne surviennent.
- Le personnel doit être en nombre suffisant pour répondre aux besoins des activités opérationnelles quotidiennes en plus de prévoir un temps considérable consacré aux activités de formation, aux exercices et autres activités de gestion des flambées.

Pour faire face à une situation d'urgence, il faut planifier et prévoir le personnel voulu.
- Des ressources adéquates (personnel, matériel et fonds) doivent être identifiées et être disponibles pour assurer une intervention rapide et efficace en cas de détection d'une maladie ou d'une flambée.
- Un système décisionnel doit être en place afin d'assurer une prise de décisions rapide et efficace.
- La gestion de la biosécurité pour la maîtrise des maladies doit être élaborée et adoptée par l'industrie des animaux d'élevage au niveau de la ferme pour toutes les espèces d'animaux d'élevage.
- Il faut permettre les campagnes de vaccination faisant appel à des vaccins marqueurs (qui permettent de distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés), au besoin, afin d'empêcher la propagation de la maladie.
- Il convient d'établir un zonage prédéterminé pouvant être appliqué rapidement afin de limiter la propagation de la maladie, de protéger les précieuses ressources que représentent les animaux d'élevage et d'assurer la poursuite du commerce.
- Si la présence d'une maladie est soupçonnée, une ordonnance « d'arrêt de mouvement » devient un outil essentiel pour maîtriser la propagation de la maladie. Toutefois, des négociations avec les partenaires commerciaux internationaux doivent permettre d'établir d'avance que l'interruption du commerce ne doit pas être maintenue si les soupçons originaux ne sont pas confirmés.

Il faut négocier des ententes réciproques avec les partenaires commerciaux internationaux afin de définir les rapports entre la suspicion de maladie et l'embargo.
- Il est essentiel de disposer de trousse diagnostiques multifonctionnelles simples à la ferme afin de pouvoir agir rapidement en présence de la maladie. Le diagnostic sera

confirmé ou infirmé par des essais plus poussés en laboratoire, après quoi une déclaration officielle finale suivra.

- La gestion intégrée des données et des renseignements est aussi un élément essentiel pour la prévention et la maîtrise des maladies.
- La communication est impérative afin d'assurer une gestion efficace de la maîtrise des maladies (par exemple, un système national de gestion des incidents) et d'obtenir le concours du public à l'égard de l'intervention mise en place (par exemple, le recours à des cartes messages). Cette communication doit être plausible, honnête et efficace.
- Il faut créer des programmes de formation interdisciplinaire accréditée en gestion des mesures d'urgence pour les graves urgences de santé animale et de santé publique. Des exercices de simulation supervisés par des vérificateurs indépendants vont assurer une évaluation impartiale.
- Un système de mesure de la performance devrait évaluer l'exactitude de l'identification des risques, la pertinence des programmes de formation et l'efficacité des mesures d'intervention.
- Les crises agricoles entraînent des répercussions psychosociales chez les producteurs, les membres de leur famille et les collectivités agricoles, tant pendant qu'après un événement. Il convient d'intervenir en offrant une aide professionnelle, les traitements médicaux ou psychologiques indiqués ou autres.
- Dans toutes les activités de préparation, il faut chercher à planifier en fonction d'événements imprévus et d'un avenir imprévisible.

La formation est essentielle à la préparation.

La faculté d'adaptation est la clé de la survie.

Résultats mesurables (2015) :

- Une fonction de collecte d'agri-renseignements est opérationnelle et génère de l'information servant à la prise de décisions.
- Un système intégré de surveillance assorti à la gestion et l'analyse en continu des données est opérationnel à l'échelle nationale et l'information est accessible à tous les intervenants en santé des animaux d'élevage.
- Un système de biosécurité est en place pour les principales espèces d'animaux d'élevage.
- Un système d'identification et de traçabilité a été mis sur pied pour au moins quatre importantes espèces d'animaux d'élevage et leurs produits.

- Des ententes internationales avec d'importants partenaires commerciaux ont été conclues et sont en vigueur pour définir les rapports entre la suspicion de maladie et l'embargo.
- Une entente est en vigueur pour la gestion et le financement de toutes les maladies importantes des animaux d'élevage. L'entente a été préparée et conclue par l'industrie des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Préparer, négocier et conclure un accord entre le secteur des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires pour le partage de la responsabilité, de la gestion et du financement de toutes les maladies importantes qui touchent le secteur des animaux d'élevage.
- Rehausser les systèmes d'identification et de traçabilité des animaux à une norme convenue pour au moins quatre espèces importantes d'animaux d'élevage.
- Établir des systèmes de biosécurité de manière coopérative entre l'industrie des animaux d'élevage et les gouvernements pour les principales espèces d'animaux d'élevage.

Métaphoriquement, nous devons regarder le monde de la santé à travers un kaléidoscope planétaire dont les images changeantes révèlent autant de nouvelles réflexions et de nouvelles conditions.

- Lonnie King, 2008

VOLET RÉSEAU DE LABORATOIRES DE DIAGNOSTIC

« En vertu de la future SNSBEAE, le réseau de laboratoires de diagnostic sera un partenariat intégré de laboratoires fédéraux, universitaires, provinciaux et privés exécutant des tests coordonnés de diagnostic et de surveillance selon la norme ISO 17025. Le réseau fournira des services pour la détection de maladies animales étrangères, de maladies graves d'animaux d'élevage et de surveillance des zoonoses dans le cadre d'un système d'alerte rapide chez les animaux d'élevage et les animaux sauvages. »

Principes :

- Le financement et la gouvernance du réseau de laboratoires de diagnostic doivent être partagés entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage selon un plan préétabli.
- L'assurance de la qualité doit satisfaire à la norme ISO 17025 dans tous les laboratoires participants.
- La performance des tests doit être vérifiée et tous les réactifs et les méthodologies doivent être normalisés.
- Bien qu'il soit souhaitable de recourir à des tests diagnostiques à la ferme, tous les résultats doivent être confirmés ou réfutés par un laboratoire de référence afin d'éliminer les faux positifs et les faux négatifs.
- Les laboratoires du réseau devraient utiliser des méthodes de diagnostic multiplex afin de déceler les maladies animales endémiques et étrangères présentant des signes similaires. L'isolement microbiologique et d'autres capacités diagnostiques doivent être accessibles afin de pouvoir déceler des maladies inconnues.
- Les laboratoires de référence désignés doivent confirmer toutes les maladies étrangères, déclarables et à notification immédiate, en plus de fournir des réactifs normalisés ainsi que des services d'assurance de la qualité, de la formation et des conseils.
- Il faut établir un financement adéquat afin d'assurer une capacité nationale d'épreuves diagnostiques normalisées.
- Les laboratoires doivent disposer de ressources suffisantes pour satisfaire aux normes internationales de confinement biologique au niveau prédéterminé approprié.
- Tous les intervenants en santé des animaux d'élevage doivent avoir accès aux données de surveillance et d'essai présentées dans un format commun à des fins d'analyse et de prise de décisions.

- Les réseaux de laboratoires de santé animale nationaux et internationaux doivent harmoniser les normes appliquées et collaborer afin d'accroître le niveau de confiance et de faciliter le mouvement rapide des animaux vivants et de leur produits.

Résultats mesurables (2015) :

- Un réseau national intégré de laboratoires de diagnostic est sur pied et dispose de capacités définies et du financement voulu pour assurer sa durabilité.
- L'information issue des tests de surveillance est accessible à tous les intervenants du secteur des animaux d'élevage et présentée dans un format commun.
- La détection précoce des maladies, permettant une intervention rapide et efficace, a été démontrée.
- Tous les laboratoires du réseau maintiennent leur niveau de confinement biologique désigné.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Développer le projet de Réseau canadien de surveillance zoonositaire en établissant le financement voulu pour son parachèvement et son exploitation, selon un plan coopératif de partage.
- Évaluer et documenter la capacité de tous les laboratoires du réseau, y compris leur niveau de confinement biologique, et comparer les résultats avec les besoins issus d'une grave flambée.
- Vérifier la capacité du réseau à fournir en temps opportun la gamme et le volume de tests diagnostiques voulus pour les marchés d'exportation.

VOLET IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

« La future SNSBEAE doit pouvoir compter sur un système national intégré de traçabilité digne de foi qui puisse identifier tous les animaux d'élevage individuellement ou par bande, qui puisse identifier tous les lieux où les animaux d'élevage sont gardés, et puisse suivre de manière fiable les mouvements des animaux, afin d'optimiser la gestion des mesures d'urgence, l'accès au marché et la confiance du public. »

Principes :

- L'identification individuelle est le principal outil pour réaliser la traçabilité.
- La détection précoce va maximiser l'efficacité de l'intervention d'urgence et réduire au minimum les coûts sociaux, économiques et environnementaux des flambées de maladies.
- Le repérage rapide d'animaux ou de troupeaux possiblement infectés ou de produits contaminés est une étape essentielle pour maîtriser rapidement la flambée de la maladie.
- La traçabilité complète signifie le repérage en amont comme en aval.
- Le système de traçabilité doit être conçu à partir de normes nationales afin d'en assurer la crédibilité, l'intégrité et l'efficacité.
- La traçabilité doit tenir compte de la nécessité de protéger les renseignements personnels et les renseignements commerciaux exclusifs, mais tout de même permettre la collecte efficace de données et le partage nécessaire de l'information.
- La traçabilité va devenir une exigence du commerce.
- La traçabilité procure l'assurance voulue pour favoriser la confiance du public en situation d'urgence.
- Les consommateurs au pays et à l'étranger exigent de plus en plus une traçabilité complète pour tous les produits d'origine animale.



Résultats mesurables (2015) :

- Un système d'identification vérifiable est en place pour les bovins, les bisons, les ovins, les porcs et la volaille.
- L'identification des lieux où sont gardées les cinq espèces d'animaux d'élevage est établie.
- Des ententes sont conclues afin d'assurer l'équilibre entre l'accès et le partage d'information et la protection des renseignements personnels et des renseignements commerciaux exclusifs.
- Un système national de traçabilité est mis sur pied et est entièrement opérationnel.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Il conviendrait d'appuyer le Système national de traçabilité pour le secteur agricole et alimentaire de même que le Plan stratégique de gestion mis au point par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la traçabilité.

VOLET ZONAGE ET BIOSÉCURITÉ

« Le zonage et la biosécurité sont des éléments essentiels au contrôle des maladies qui doivent être déployés avant une flambée de maladie et qui vont protéger une proportion considérable des populations d'animaux d'élevage contre les répercussions négatives de l'apparition de la maladie et de l'interruption des activités commerciales habituelles. »

Principes :

- Le zonage et la compartimentation sont des procédures destinés à séparer les sous-populations d'animaux affichant un état de santé différent aux fins du contrôle des maladies et du commerce international.
- Selon l'OIE, une zone « ...désigne une partie clairement délimitée du territoire d'un pays, qui détient une *sous-population* animale caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une *maladie* particulière contre laquelle sont appliquées les mesures de surveillance, de prophylaxie et de sécurité biologique requises aux fins des *échanges internationaux*. » (Code sanitaire pour les animaux terrestres – 2007, OIE).
- Selon l'OIE, un compartiment « ...désigne une *sous-population* animale détenue dans une ou plusieurs *exploitations* qui relèvent d'un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui est caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs *maladies* particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de prophylaxie et de sécurité biologique requises aux fins des *échanges internationaux*. » (Code sanitaire pour les animaux terrestres – 2007, OIE).
- Le zonage est un élément essentiel de la gestion des maladies qui atténue les répercussions de la flambée d'une maladie en protégeant les options commerciales de secteurs géographiques du pays et en prévenant la propagation de la maladie.
- La compartimentation permet la ségrégation fonctionnelle du bétail domestique et des animaux sauvages, dont l'état de santé est différent, grâce à un système de gestion de la biosécurité.
- Un modèle pour l'établissement de zones avant l'apparition d'une flambée est mis au point avec succès à West Hawk Lake, au Manitoba.
- La taille de la zone de gestion de biosécurité peut varier, mais il doit s'agir d'un système de gestion de biosécurité commun.
- L'élaboration de plans de biosécurité est le résultat de la coopération entre les secteurs de l'industrie des animaux d'élevage et les gouvernements.

Résultats mesurables (2015) :

- Des zones multiples ont été établies dans différentes régions du Canada, avec l'accord négocié de partenaires commerciaux internationaux, en fonction de la validité démontrée du mécanisme de ségrégation avant l'apparition d'une flambée de maladie.
- Les systèmes de biosécurité ont été mis sur pied dans tous les principaux secteurs de l'industrie des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Achever l'opération fonctionnelle du modèle de zonage de West Hawk Lake avec l'affectation d'un financement et d'un personnel adéquats.
- Assurer le leadership du gouvernement fédéral dans l'élaboration coopérative d'un système national de biosécurité avec l'affectation d'un financement adéquate.
- Instaurer la création de zones dans d'autres régions du pays, à partir des connaissances et de l'expérience acquises grâce au modèle de West Hawk Lake.

VOLET FORMULATION DE POLITIQUES

« L'élaboration de politiques dans le cadre de la future SNSBEAE sera fondée sur les connaissances scientifiques et l'analyse des risques et sera réalisée par la collaboration essentielle entre les ministères et les agences des gouvernements et l'industrie. »

Principes :

- Les stratégies d'amélioration de la santé animale et de prévention des maladies sont importantes pour la salubrité et l'efficacité de la production alimentaire, la prévention des zoonoses et la durabilité environnementale.
- L'analyse de l'environnement afin de prévoir les risques et les maladies émergentes, les progrès de la science et de la technologie et le recours à des approches novatrices sont des éléments essentiels à la prévention, la méthode la plus efficace pour le contrôle des maladies. Les outils et le savoir-faire nécessaires doivent être disponibles.
- L'intervention en cas d'apparition de maladies importantes et de questions de bien-être des animaux doit être rapide et efficace.
- La prévention et la planification des mesures d'urgence doit être coopérative et regrouper le gouvernement fédéral, les gouvernements de provinces et des territoires de même que des représentants de l'industrie, des universités et de la société.
- La communication des risques aux intervenants est cruciale afin d'assurer une bonne compréhension et d'obtenir le soutien voulu pour intervenir.
- Le commerce doit être protégé et favorisé par l'amélioration de la santé animale.

Résultats mesurables (2015) :

- Les politiques de santé des animaux d'élevage sont élaborées grâce à un processus coopératif.
- Un processus d'analyse environnemental est opérationnel.
- La prévention et les plans d'intervention d'urgence sont en place et sont mis à l'épreuve régulièrement.
- La communication avec les intervenants est ouverte et permet de bien faire comprendre les questions clés.
- Les politiques de santé des animaux d'élevage mettent l'accent sur la prévention.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Mettre sur pied un processus coopératif pour l'élaboration de politiques.
- Mettre sur pied un processus d'analyse environnementale afin de fournir des données pour l'élaboration de politiques.
- Mettre sur pied un processus destiné à améliorer la communication avec les intervenants.

VOLET PRODUITS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES RÉGLÉMENTÉS

« Les programmes de réglementation des médicaments vétérinaires au Canada fournissent aux producteurs et aux vétérinaires un accès en temps opportun à des médicaments et des produits biologiques vétérinaires qui assurent la capacité concurrentielle des producteurs d'animaux destinés à la consommation et procurent aux vétérinaires l'accès à des médicaments plus sûrs et mieux ciblés. »

Principes :

- Les programmes de réglementation des médicaments vétérinaires au Canada doivent être à l'avant-garde de la science et disposer de ressources adéquates afin de pouvoir répondre aux besoins de l'agriculture, des propriétaires d'animaux, de la salubrité des aliments, du bien-être des animaux et de l'économie.
- Les programmes de réglementation canadiens accusent du retard par rapport à ceux d'autres pays développés, sont réputés être imprévisibles et constituent des obstacles concurrentiels pour les producteurs et pour l'industrie de la santé animale sur le marché mondial.
- L'importation de produits non homologués pour « approvisionnement personnel » et d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) pour assembler des médicaments non homologués a des répercussions négatives sur la disponibilité de produits autorisés.
- Une réglementation fondée sur la performance qui tire profit de la collaboration et de la coopération avec d'autres pays (par exemple, les É.-U., l'Union européenne et l'Australie) favoriserait le caractère concurrentiel de l'industrie canadienne des médicaments vétérinaires et stimulerait l'investissement dans l'innovation au Canada.
- Les aptitudes techniques des examinateurs doit être renforcée par l'expérience pratique et la formation continue afin de veiller à ce que le processus d'examen soit à jour.

Résultats mesurables (2015) :

- Les retards du processus d'examen de la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) de Santé Canada et de la Section des produits biologiques vétérinaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont été éliminés.
- Le Comité consultatif canadien sur la réglementation des produits de santé animale qui a été mis sur pied fonctionne efficacement.

- Le processus d'examen coopère et est coordonné aux processus réglementaires d'autres grands pays développés.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Éliminer les retards des présentations de médicaments à la Direction des médicaments vétérinaires (DMV) et à la Section des produits biologiques vétérinaires.
- Créer un processus d'examen distinct pour les génériques.
- Créer et mettre en œuvre un processus d'examen par étape des éléments des présentations.
- L'industrie et les responsables de la réglementation devraient créer et dispenser conjointement un programme de formation continue pour les examinateurs.

VOLET ÉDUCATION ET FORMATION

« La mondialisation de même que plusieurs autres facteurs amènent l'éducation et la formation à répondre aux besoins de la pratique publique. La pratique publique reconnaît l'interdépendance qui existe entre la santé animale, la santé publique et la santé de l'écosystème. L'éducation procure au système de santé des animaux d'élevage suffisamment de vétérinaires, de paraprofessionnels et de bacheliers qui sont conscients de cette interdépendance. L'éducation permanente et la formation donnent également accès à de nouvelles aptitudes afin d'acquérir et de maintenir les compétences voulues dans les disciplines émergentes. »

Principes :

- Un objectif stratégique essentiel consiste à maintenir un réseau de pratiques vétérinaires rurales viables possédant collectivement les aptitudes voulues pour répondre aux besoins de l'industrie des animaux d'élevage en services de santé animale rentables qui tiennent compte des liens importants avec la santé publique et la santé de l'écosystème.
- Des analystes possédant une formation particulière en politiques de santé animale vont avoir besoin de mécanismes pour évaluer les besoins de la société en matière de services vétérinaires publics.
- Les services de pratique publique pourraient être confiés à des pratiques privées. Cela procurerait l'incitation économique voulue pour maintenir un réseau de pratiques rurales viables aux plans financier et fonctionnel.
- L'éducation en santé animale doit réagir à ces changements de politiques en modifiant les programmes d'études de manière à pouvoir produire des équipes aux talents diversifiés pour répondre aux besoins d'une pratique vétérinaire en milieu rural. De telles équipes comprendraient :
 - des assistants techniques;
 - des technologues en santé animale;
 - des vétérinaires possédant un permis d'exercer à désignation pour les animaux destinés à la consommation, ou possédant des qualifications de spécialistes;
 - des bacheliers en sciences animales, en sciences alimentaires ou en santé animale;
 - des scientifiques – vétérinaires, médicaux, biologiques.
- Le Canada dispose de l'infrastructure essentielle pour former des professionnels en santé animale, mais doit accroître sa capacité et son expertise dans certains domaines.
- L'industrie des animaux d'élevage doit avoir accès à des pratiques vétérinaires privées offrant une gamme de services de pratique privée et publique essentiels à la réalisation

de la vision de la SNSBEAE.

- Le fondement de la médecine vétérinaire est la médecine comparée.
- Les programmes d'études vétérinaires doivent préparer les étudiants à composer avec les répercussions de la mondialisation sur la médecine vétérinaire, la santé animale, la production et la gestion.
- Les programmes d'études vétérinaires doivent donner l'occasion aux étudiants de se concentrer sur un des nombreux domaines cliniques publics ou classiques de la médecine vétérinaire qui sont importants pour la société.
- La mondialisation a conféré une importance cruciale à l'étude et à l'application des politiques de santé animale, nécessitant la préparation de programmes d'études afin de favoriser la formation et la recherche en politiques de santé animale.

Résultats mesurables (2015) :

- Le monde universitaire et les associations professionnelles vétérinaires se sont engagés à adopter des politiques qui permettent aux étudiants de mettre l'accent sur la formation dans des domaines de pratique publics ou relatifs aux animaux d'élevage. Les programmes d'études sont modifiés en conséquence, tout comme l'octroi des permis d'exercer délivrés aux diplômés.
- Le concept de pratique vétérinaire en milieu rural offrant des services publics et privés est mis en place avec la condition que les services vétérinaires publics sont confiés à des pratiques privées par le gouvernement à titre de bien public.
- L'utilisation de technologues en santé animale et de bacheliers en santé animale est étendue aux pratiques privées, aux agences gouvernementales et à l'industrie afin d'assurer une meilleure prestation de services de santé aux animaux d'élevage.
- Le sujet des politiques de santé animale est établi comme programme d'études.
- Le Canada a mis sur pied une réunion annuelle de scientifiques et d'experts travaillant en santé animale, en santé publique et en santé de l'écosystème. Le but de la réunion est de partager en temps opportun les résultats de la recherche et des enquêtes menées sur les maladies, de tisser des liens entre les scientifiques œuvrant dans des domaines apparentés et faciliter la consultation entre les responsables des politiques sur les animaux d'élevage et les agences de recherche et de formation.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- L'Association canadienne des médecins vétérinaires et les universités devraient prendre les devants et se charger de surveiller et de planifier le développement des besoins en ressources humaines.
- Il faudrait accroître les inscriptions dans les collèges de médecine vétérinaire et dans les programmes de technologues en santé animale.
- Il faudrait appuyer le sujet des « politiques en santé animale » afin d'en faire un programme d'études.
- Les responsables de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de la santé publique du Canada devraient assumer conjointement la responsabilité d'établir une réunion scientifique annuelle qui devrait avoir lieu au Centre scientifique canadien de la santé humaine et animale à Winnipeg, au Manitoba.

VOLET GESTION DE DONNÉES

« Dans le cadre de la future SNSBEAE, la gestion de données va permettre le partage sécuritaire de données de base agrégées tout en limitant l'accès aux données détaillées aux utilisateurs autorisés seulement. On va ainsi créer une source digne de foi d'information fiable essentielle à la compétitivité de l'industrie des animaux d'élevage, tout en permettant l'analyse et la détection précoce d'événements néfastes. De plus, un système de collecte et de stockage de données épidémiologiques à qualité assurée va améliorer l'efficacité et la rapidité d'exécution des mesures de contrôle des maladies et de gestion des flambées. »

Principes :

- L'utilisation efficace de données à de multiples fins (par exemple, l'identification des maladies, la productivité, l'amélioration du commerce, les tendances) sera essentielle pour la viabilité du système de santé des animaux d'élevage au Canada.
- Les exigences particulières de données à ces fins doivent être établies en fonction des besoins des intervenants, des organismes en cause et de leur mandat relativement à la santé animale.
- Les données peuvent être recueillies à partir de systèmes à architecture répartie, ce qui signifie que chaque entité recueillerait et stockerait des données protégées par son propre pare-feu. Chaque entité détentrice de données rendrait alors un sous-ensemble de données convenu au préalable accessible au réseau national de gestion de données et ainsi, accessible et utilisable par les intervenants du secteur des animaux d'élevage.
- Les sources des données doivent être identifiées et les lacunes du processus de collecte de données doivent être recensées et publiées.
- Les définitions et les normes régissant les données vont devoir faire l'objet d'une entente et gérées de façon à permettre l'analyse des données combinées.
- Les données doivent être stockées numériquement et les sources doivent être reliées électroniquement afin de faciliter une intervention rapide en cas de situation d'urgence.
- Il faut établir comment agréger ou rassembler les données, où elles pourraient être recopiées et stockées et dans quelles conditions l'accès aux données serait accordé.
- Les enquêtes en temps réel sur les maladies et les études rétrospectives exigent la collecte en temps opportun de données de haute qualité, justes et précises.
- Les exigences épidémiologiques définies pour le contrôle des flambées de maladies peuvent être accessibles à des fins d'analyse par le biais d'un système de collecte et de stockage des données à qualité assurée.

Résultats mesurables (2015) :

- Un groupe ou un organisme est désigné pour diriger la collecte, la gestion et l'utilisation des données.
- Un projet pilote de portée définie a été exécuté afin de mettre à l'épreuve la faisabilité et les avantages d'un système de gestion de données agrégées.
- Un système de collecte et de stockage des données à qualité assurée est sur pied et est en mesure de fournir en temps opportun des données épidémiologiques exactes et cohérentes à des fins d'analyse.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Embaucher une firme privée qui dispose des connaissances et de l'expérience voulues pour planifier et exécuter de manière impartiale un projet pilote afin de mettre à l'épreuve la faisabilité et les avantages d'un système de gestion de données agrégées.
- Mettre en place un système de collecte de données épidémiologiques normalisées afin de soutenir et d'accélérer la gestion des flambées de maladies.
- Établir l'entité appelée à diriger le système de gestion de données.

VOLET COMMUNICATION, DISSÉMINATION ET SENSIBILISATION

« Les messages communiqués vont rassurer les producteurs d'animaux d'élevage et le public canadien puisque le pays dispose maintenant de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage qui est le fruit de la collaboration entre l'industrie des animaux d'élevage, les gouvernements du Canada et d'autres intervenants importants. Cette stratégie va mener à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage, au succès et à la durabilité de la collectivité agricole, à la durabilité de l'environnement, à la création d'un lien cohérent avec le secteur de la santé publique et à un approvisionnement sûr d'aliments et de services de haute qualité pour les Canadiens. »

Principes :

- Les secteurs individuels d'animaux d'élevage disposent déjà de stratégies de communication.
- La communication concernant la SNSBEAE devrait mettre l'accent sur le contexte coopératif dans lequel elle a été créée, c.-à-d. le travail d'équipe.
- Les messages clés portant sur la SNSBEAE doivent être élaborés.
- Les messages clés portant sur la SNSBEAE devraient être originaux et offrir du neuf. Il faut éviter tout conflit avec les messages existants.
- La communication est fondamentale pour le succès de la SNSBEAE. Le message doit être clair, uniforme et opportun et doit rejoindre différents auditoires cibles. Il conviendrait de tenir une rencontre périodique avec des gens qui travaillent en communication dans le secteur des animaux d'élevage afin d'étudier les moyens de dissémination des messages clés par le biais des activités de communication courantes.
- Étant donné que le public canadien n'a pour ainsi dire aucun contact direct avec le secteur des animaux d'élevage, il est essentiel que la SNSBEAE soit positionnée comme étant réceptive aux valeurs et aux besoins de la population canadienne en général.

Résultats mesurables (2015) :

- Les messages concernant la SNSBEAE ont été largement disséminés au Canada.
- Des rencontres avec des gens qui travaillent en communication dans le secteur des animaux d'élevage ont eu lieu afin d'aider à coordonner les messages.
- Des sondages indiquent que le public canadien manifeste une hausse de son appréciation et de son soutien au secteur des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Embaucher des spécialistes en communication afin de créer des messages clés pour présenter la SNSBEAE au public.
- Tenir une rencontre avec les gens qui travaillent en communication dans le secteur des animaux d'élevage afin de créer stratégies harmonisées et novatrices de communication.
- Mener un sondage d'opinion afin de mesurer le soutien que le public accorde au secteur des animaux d'élevage.

VOLET RISQUES FINANCIERS

« Avec la future SNSBEAE, la gestion des risques financiers va mener aux investissements voulus dans le système de santé animale pour réduire le plus possible les risques financiers courus par l'industrie des animaux d'élevage et par le public. Cela va accélérer le redressement après un événement néfaste important ou un ensemble d'incidents relatifs à la santé des animaux d'élevage. »

Principes :

- La prévention demeure la clé pour limiter les répercussions financières pour l'industrie des animaux d'élevage et pour les gouvernements. Il est crucial d'investir dans ce domaine.
- Il faut faire la distinction entre la gestion des risques financiers et la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise proposée dans le cadre stratégique Cultivons l'avenir.
- Les méthodes actuelles destinées à compenser les pertes financières résultant de la flambée d'une maladie sont inadéquates :
 - compensation par le biais de la Loi sur la santé des animaux (ACIA);
 - série de programme de gestion des risques de l'entreprise (AAC);
 - programmes d'assurance de l'industrie.
- Les pertes financières peuvent être causées par différents types de maladies :
 - maladie animales étrangères;
 - maladies limitant la production;
 - maladies nouvelles ou émergentes.
- La mondialisation a une incidence sur la façon dont les pertes financières peuvent survenir. Les pertes peuvent être directes et causées par une maladie survenant au Canada; elles peuvent être indirectes et causées par des flambées de maladies ailleurs dans le monde.
- Les pertes financières peuvent ne pas se limiter au secteur des animaux d'élevage.
- Les pertes financières associées aux maladies peuvent être colossales. Par exemple :
 - la fièvre aphteuse – une étude menée en 2002 a estimé les coûts entre 13,7 - 44,8 milliards \$;
 - l'encéphalopathie spongiforme bovine – de 2002 à 2005, on a estimé les coûts à 4,22 milliards \$;

- la grippe aviaire – en 2004, on a estimé les coûts à 380,8 millions \$;
 - les maladies associées au circovirus porcin – en 2005 et 2006, les coûts ont été estimés à une somme de 57 à 122 millions \$ par année.
-
- La gestion des risques financiers doit tenir compte à la fois des pertes financières résultant d'une importante flambée d'une maladie touchant les animaux d'élevage et des pertes résultant de la fermeture des marchés d'exportation ou de l'effondrement du marché canadien.
 - Les investissements venant de l'industrie des animaux d'élevage et du public destinés à réduire ou à atténuer le plus possible les risques en prévision d'une importante catastrophe touchant les animaux d'élevage doivent être perçus comme étant la première ligne de défense contre une importante incursion d'une maladie et le fardeau financier subséquent que l'industrie et le public pourraient devoir supporter.

Résultats mesurables (2015) :

- Les investissements servant à promouvoir la prévention d'importantes maladies qui touchent les animaux d'élevage ont considérablement augmenté.
- Le niveau adéquat d'investissement pour la gestion des risques financiers a été défini par le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Définir et répartir la responsabilité des investissements à consacrer à la gestion des risques financiers.

VOLET MESURE DE LA PERFORMANCE

« Un système de mesure de la performance de la SNSBEAE doit comporter des normes préapprouvées fondées sur les résultats pour chacun des huit objectifs stratégiques.

Principes :

- La mesure de la performance doit être liée à un résultat concret; par exemple, l'harmonisation des normes à travers toutes les provinces et chez les principaux partenaires commerciaux (surtout les É.-U. en priorité) pour permettre le libre mouvement des animaux d'élevage et des produits d'origine animale de risque égal.
- Les données de mesure de la performance doivent être accessibles à tous les intervenants en santé des animaux d'élevage au soutien d'un processus efficace de prise de décisions et comme incitatif d'amélioration continue.
- Le système de mesure de la performance doit être ouvert à la vérification externe.
- La mesure de la performance doit permettre la réévaluation rapide et la modification des normes afin de répondre à l'évolution des connaissances scientifiques et des valeurs de la société. Un niveau convenu d'incertitude est essentiel.

Résultats mesurables (2015) :

- La SNSBEAE fait appel à une structure de gouvernance qui utilise la mesure de la performance pour évaluer les progrès de la SNSBEAE par rapports aux réalisations prévues.
- L'acceptation du public et la reconnaissance internationale sont des indicateurs clés de succès. La reconnaissance internationale des normes peut être mesurée par un indicateur fondé sur les résultats comme, par exemple, un plus grand accès au marché.
- Le système de mesure de la performance mesure la prévoyance, la prévention et le niveau de préparation en évaluant les activités de surveillance des maladies, le niveau de préparation de l'industrie, les stratégies de communication, la surveillance des renseignements internationaux et le partage d'information au sein du partenariat.
- Des exercices de simulation sont exécutés régulièrement afin de fournir une évaluation interne de la capacité et de l'état de préparation du système, et pour démontrer la crédibilité du système aux partenaires commerciaux. Une équipe de vérificateurs, qui n'a pas la responsabilité d'appliquer le contrôle des maladies, est utilisée durant les simulations et les flambées afin d'examiner et de rendre compte de chaque activité.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Embaucher un organisme professionnel privé pour concevoir un système de mesure de la performance de la SNSBEAE qui permet l'obtention de mesures de la performance pour chacun des résultats stratégiques visés et leurs volets respectifs avec un horizon cible de trois ans et de cinq ans.
- Un examen complet de l'état des plans actuels de contrôle des maladies et d'intervention d'urgence de l'industrie et des gouvernements doit être disponible comme point de référence.
- Mener un sondage de référence afin de mesurer l'opinion du public et des intervenants à l'égard du système actuel, puis mener des sondages de suivi pour mesurer l'évolution du niveau d'acceptation du programme du public et des intervenants.

VOLET REDRESSEMENT POST-ÉVÉNEMENT

« Le volet redressement des futures programmes de gestion des maladies va constituer une responsabilité partagée par le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage. Le terme redressement désigne le retour au cours normal des affaires en temps opportun pour les producteurs ou l'industrie. »

Principes :

- La prévention est le point de départ afin de réduire la nécessité d'une intervention et d'un rétablissement.
- Le redressement, tout comme les autres facettes de la gestion des maladies chez les animaux d'élevage, est une responsabilité partagée entre les gouvernements et l'industrie des animaux d'élevage, en vertu d'un accord qui reconnaît à la fois le bien public et le bien privé.
- Les programmes d'indemnisation doivent être clarifiés afin de tenir compte des différences entre les divers secteurs d'animaux d'élevage au plan des besoins d'exploitation et de rétablissement, surtout à l'égard de questions comme la capacité de reconstituer et de reprendre le cours normal des affaires.
- Le programme de redressement doit aussi tenir compte des coûts de nettoyage et de désinfection après l'abattage intégral.
- Une flambée d'une maladie touche non seulement les producteurs mais aussi les métiers connexes, les services et les industries qui dépendent de l'agriculture directement et indirectement.
- Le redressement inclut également les coûts associés aux programmes de soutien, qu'il s'agisse de consultations pour des questions de santé physique ou de santé mentale, de frais juridiques et de conseils financiers.
- Le redressement a pour but de permettre aux secteurs touchés de reprendre le cours normal des affaires.

Résultats mesurables (2015) :

- L'industrie des animaux d'élevage et le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires partagent une vision commune de l'objectif définitif du redressement.

- Un accord a été conclu entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage qui définit le partage de la responsabilité et des coûts de redressement après l'abattage intégral résultant de la surveillance des maladie ou de l'apparition d'une maladie.
- Les programmes d'indemnisation conçus et élaborés tiennent compte en détail des besoins et des coûts de redressement, et des exigences distinctes propres à chaque secteur particulier de l'industrie des animaux d'élevage.
- Les programmes d'indemnisation ont été mis en place et ont mené à un retour en douceur au cours normal des affaires.
- Après une flambée, l'accès au marché a été rétabli en moins de temps que la fois précédente.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Arriver à une vision commune des coûts véritables d'une flambée d'une maladie.
- Conclure une entente entre les gouvernements et l'industrie des animaux d'élevage, fondée sur une détermination du bien public et du bien privé, quant à un partage convenu de la responsabilité et des coûts de redressement.
- Évaluer toutes les avenues potentielles offertes par les assurances en vue de suppléer aux responsabilités de l'industrie.
- Élaborer une stratégie qui envisage la possibilité qu'une nouvelle maladie ne devienne endémique.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 4

PROTECTION DE LA SANTÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

« L'industrie des animaux d'élevage a mis en œuvre des programmes volontaires et vérifiables afin d'amener l'élevage vers un système qui soit durable au plan environnemental. »

Principes :

- Il existe des liens reconnus entre la santé de l'écosystème, la santé publique et la santé animale. Cela signifie qu'il faut tenir compte des répercussions que les activités de l'industrie de l'élevage peut avoir sur la santé de l'écosystème.
- Plusieurs des ressources dont l'industrie des animaux d'élevage a besoin sont présentement sous le coup de graves menaces ou sont associées à des problèmes environnementaux de taille. Voici quelques exemples :
 - Un approvisionnement d'eau insuffisant représente une menace imminente pour l'industrie des animaux d'élevage, surtout dans les Prairies où l'on prévoit une crise à l'horizon en raison d'une sécheresse cyclique combinée à la hausse rapide de l'activité humaine et au changement climatique.
 - La contamination par le fumier et les bactéries qu'il contient menacent la qualité de l'eau douce, tandis que l'usage excessif des engrais provoque l'eutrophisation de l'eau.
 - À travers la chaîne de valeur, le secteur des animaux d'élevage doit s'adapter à de fortes hausses des coûts énergétiques provoquées par les facteurs mondiaux entourant le pétrole et le gaz, de même que la réglementation des émissions de carbone.
 - L'accroissement de la population mondiale et la hausse connexe de la consommation de viande nécessitent une augmentation du bétail. Cela signifie une augmentation du volume de fumier à forte teneur en azote. Le déséquilibre résultant du cycle de l'azote pourrait s'avérer une menace aussi grande que celle que représente le changement climatique.

Au Canada, les productions animales doivent s'attaquer à ces problèmes et en atténuer les répercussions par une intervention proactive et novatrice. Les producteurs vont devoir agir ainsi pour assurer la durabilité de l'industrie et pour continuer à figurer parmi les chefs de file mondiaux en santé et en production animales.

- Des mesures volontaires visant à limiter les répercussions environnementales des productions animales sembleraient être l'approche optimale, en y ajoutant des ententes sur la performance environnementale précisant des cibles mesurables et des vérifications menées par des tiers. Cela éviterait la nécessité de recourir à la réglementation.

Résultats mesurables (2015) :

- L’empreinte environnementale de l’industrie des productions animales est calculée et la performance est mesurée à l’échelle nationale et régionale et même à la ferme :
 - gestion des fumiers;
 - consommation d’eau;
 - consommation énergétique.

Ces mesures sont transparentes et vérifiables.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Adopter graduellement un processus d’accréditation environnementale en commençant par des chefs de file volontaires, passer ensuite aux grandes exploitations et étendre éventuellement le processus à toutes les fermes.

Cela va nécessiter l’établissement initial de normes de base modestes visant des paramètres choisis comme, par exemple, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d’eau et l’épandage d’éléments nutritifs.

- L’étape suivante consisterait à progresser graduellement vers les normes mondiales les plus avancées pour tous les éléments importants.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 5 – ACCÈS AU MARCHÉ

« En vertu de la future SNSBEAE, l'accès au marché sera favorisé en confiant cette fonction à un groupe qui en sera entièrement responsable. Le groupe pourra compter sur le personnel voulu et des ressources suffisantes pour exécuter son mandat. L'accès au marché pourra être préservé et accru en améliorant l'état de santé des animaux d'élevage à l'échelle nationale et en reconnaissant l'importance du lien qui existe entre la santé animale et la salubrité des aliments aux yeux des consommateurs. »

Principes :

- Le Canada est un pays commerçant.
- L'importance de la santé animale doit être reconnue de plein droit.
- L'industrie des animaux d'élevage doit participer à l'examen, la mise au point et l'application des codes de maladies par l'OIE.
- L'état de santé des animaux au Canada est un élément primordial pour les négociations commerciales, tout comme la crédibilité du système de santé des animaux d'élevage.
- Les principaux intervenants doivent tous collaborer à l'élaboration des plans portant sur l'accès au marché. L'application doit s'appuyer sur des ressources suffisantes.
- Les mesures de performance utilisées par le système de santé des animaux d'élevage doivent être mises à la disposition des négociateurs commerciaux.
- L'analyse des risques est un élément de soutien clé pour l'accès au marché.
- Les maladies qui entravent le commerce, comme la leucose bovine enzootique, la maladie de Johne et les maladies zoonotiques qui touchent la salubrité alimentaire, devraient être incluses dans les listes des maladies importantes des animaux d'élevage relativement à l'accès au marché.
- L'état de santé des animaux doit être perçu comme un facteur dynamique qui contribue au bien-être économique plutôt que le produit d'un ensemble inévitable de contraintes et de règlements. Le bon état de santé des animaux doit être un objectif souhaité plutôt que le résultat de la soumission à un régime quelconque.

Résultats mesurables (2015) :

- Un groupe de santé des animaux d'élevage a été créé pour le commerce et l'accès au marché.

- Des ressources suffisantes (personnel qualifié, financement et outils de soutien) ont été déployées pour faciliter les négociations commerciales.
- La collaboration entre les gouvernements et l'industrie des animaux d'élevage a permis de recentrer et de revitaliser le système de santé des animaux d'élevage du Canada.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Structurer le programme de santé des animaux d'élevage de sorte à lui donner la visibilité et la reconnaissance voulues.
- Dans un contexte de collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires et l'industrie des animaux d'élevage, établir les priorités en fonction de l'accès au marché et affecter les fonds nécessaires à des négociations commerciales efficaces.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 6

PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

« L'industrie des animaux d'élevage fait partie intégrante de l'infrastructure décisionnelle en santé publique au Canada. La création d'un système homogène de gouvernance intégrée selon le concept « une seule santé » permet de composer proactivement avec les menaces à la santé publique et au secteur des animaux d'élevage de manière avantageuse pour tous. »

Principes :

- Les responsables de la réglementation et la population canadienne en général doivent comprendre le rôle crucial que le système de santé des animaux d'élevage joue dans les facteurs déterminants et les résultats à l'égard de la santé humaine, de la santé environnementale et de la santé animale.
- Le secteur des animaux d'élevage doit être reconnu comme étant un élément essentiel de l'infrastructure de la santé publique au Canada.
- Les questions de santé publique et de santé environnementale qui sont liées, ou qui sont perçues comme étant liées au secteur des animaux d'élevage représentent une des pires menaces pour le secteur.
- À titre de partenaire du système « une seule santé », le secteur des animaux d'élevage doit fournir aux infrastructures intégrées de prise de décisions en santé publique au Canada les renseignements pertinents voulus tirés des activités d'agri-renseignements, de surveillance, d'analyse des risques et de prévoyance. Un tel apport va établir le secteur des animaux d'élevage comme membre à part entière du système « une seule santé ».
- L'OIE, l'OMS et la FAO ont adopté le concept « une seule santé ».

Résultats mesurables (2015) :

- Le concept « une seule santé » progresse considérablement sur la scène provinciale et nationale.
- Des liens de gouvernance intégrée entre la santé publique et la santé des animaux d'élevage sont créés et en vigueur pour la planification, les programmes et la surveillance.
- L'ensemble des répercussions sur la santé publique (y compris les facteurs psychosociaux et la santé mentale) est inclus dans le cadre décisionnel réglementaire et l'analyse des

risques afin d'aboutir à des résultats équilibrés pour le secteur des animaux d'élevage et la société en général.

- Le rapport entre le secteur des animaux d'élevage et « les facteurs déterminants et les résultats de santé » des Canadiens a été mis de l'avant afin d'obtenir une plus grande compréhension des éléments en cause.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Une seule santé
 - Préparer un plan stratégique de cinq ans pour rendre le concept « une seule santé » opérationnel à l'échelle provinciale et nationale.
 - Intégrer le concept « une seule santé » aux programmes universitaires en médecine vétérinaire, en médecine humaine, en agriculture, en environnement et autres professions de santé publique au Canada.
- Gouvernance intégrée
 - Apparier l'expertise en santé animale et en santé humaine à tous les niveaux de la santé publique. Par exemple, faire siéger le vétérinaire en chef au conseil du Réseau de santé publique.
 - Créer un système intégré de surveillance et d'évaluation des risques pour les zoonoses au Canada.
- Répercussions sur la santé publique
 - Évaluer et appliquer des cadres d'analyse des risques plus inclusifs.
 - Créer des groupes mixtes d'évaluation des risques qui incorporent une plus grande variété de disciplines (par exemple, l'écologie des maladies contagieuses).
- Facteurs déterminants en matière de santé
 - Communiquer efficacement le fait que le secteur des animaux d'élevage apporte une contribution extrêmement importante à la société et qu'il favorise la santé publique ainsi que la santé et la durabilité de l'environnement.

RÉFÉRENCE DIRECTRICE 7

SOINS ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

« Toutes les parties intéressées du secteur des animaux d'élevage doivent partager la responsabilité d'adopter des pratiques de soins et de bien-être des animaux qui reposent sur des fondements scientifiques et qui reflètent l'éthique de la société. »

Principes :

- Même s'il importe de toujours rechercher l'amélioration continue, il convient de souligner que la reconnaissance, le maintien et l'assurance des pratiques actuelles de soins et de bien-être des animaux d'élevage sont mérités.
- Les soins et le bien-être des animaux d'élevage doivent découler d'un système homogène qui :
 - identifie clairement les rôles et les responsabilités;
 - s'attaque aux lacunes actuelles;
 - identifie les besoins futurs en matière de soins et de bien-être des animaux d'élevage;
 - utilise des repères pour mesurer les améliorations et pour veiller à la mise en place d'un système efficace.
- Le système de soins et de bien-être des animaux d'élevage est rentable dans la mesure où il apporte des bienfaits mesurables aux animaux d'élevage (c.-à-d. un bien-être acceptable) et à l'industrie (c.-à-d. productivité et rentabilité et accès au marché).
- Le Canada est reconnu comme chef de file en matière de soins et de bien-être des animaux d'élevage tant par le public canadien qu'à l'échelle internationale.

Résultats mesurables (2015) :

- Tous les codes de pratiques des soins et du bien-être des animaux d'élevage sont mis à jour et de nouveaux codes sont créés.
- Les codes de pratiques servent de pierre d'assise à l'infrastructure de soins et de bien-être des animaux d'élevage dans la mesure où les programmes d'évaluation sont fondés sur les codes et que la réglementation provinciale et fédérale cite les codes à titre d'exigences et de pratiques optimales pour l'industrie.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux disposent d'une ligne de démarcation claire qui délimitent leurs responsabilités respectives en matière de soins et de bien-être des

animaux d'élevage.

- Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage est reconnu comme organisme de référence national pour les soins et le bien-être des animaux d'élevage.
- Un modèle d'évaluation des soins des animaux est mis en œuvre.
- Un forum de discussion, de collaboration et d'échange de processus est en place pour les intervenants.
- Les rôles et les responsabilités de tous les intervenants en matière de soins et de bien-être d'animaux d'élevage sont identifiés.
- Les règlements encadrant le bien-être des animaux d'élevage sont rédigés et appliqués de manière uniforme grâce à des mesures fondées sur les résultats, assurant ainsi que les normes canadiennes sont respectées.
- La comparaison à des mesures de référence est l'outil privilégié utilisé pour mesurer la situation actuelle comparativement au passé.
- Un processus clair est en place afin d'établir les priorités de recherche en matière de bien-être des animaux d'élevage et d'assurer que le financement est lié à ce processus.

Mesures recommandées (2009-2015) :

- Le processus de préparation des codes de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage doit être achevé et approuvé de même qu'une stratégie de financement pour la préparation courante de codes.
- Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage devrait élaborer une stratégie à long terme pour assurer sa propre durabilité.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient avoir des discussions officielles en vue d'élaborer une stratégie pour assurer le bien-être des animaux d'élevage, y compris les communications et la répartition des rôles et des responsabilités des diverses juridictions.
- Un forum permettant de délibérer et d'établir le rôle de chacun des intervenants en matière de soins et de bien-être des animaux d'élevage devrait être mis sur pied.

SECTION 3:

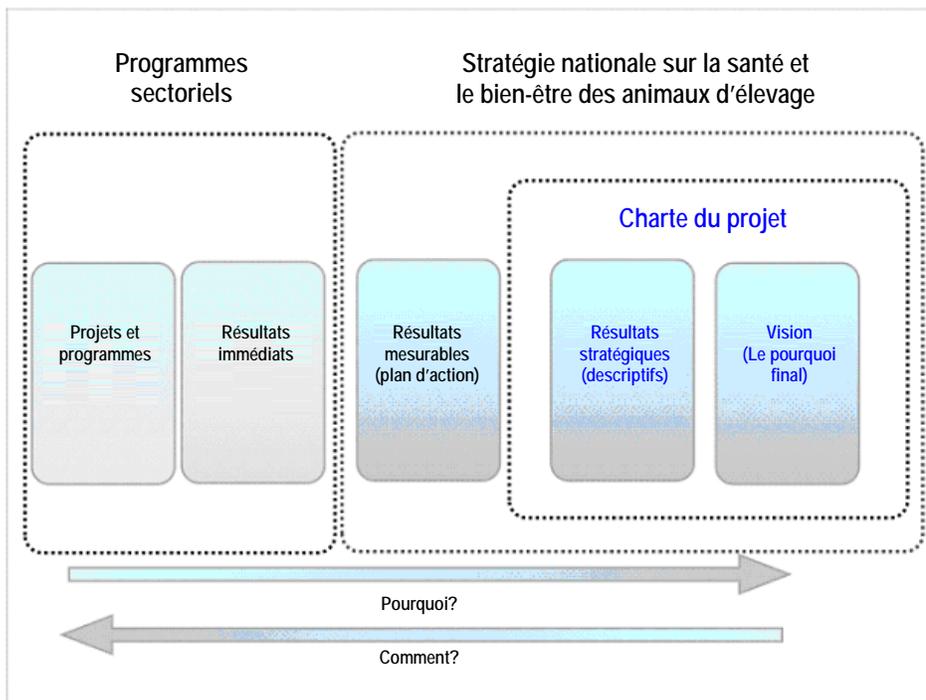
ANNEXES



ANNEXE 1 – PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA SNSBEAE

La stratégie a été élaborée par un groupe de travail mixte composé de participants du Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), de l'industrie des animaux d'élevage et de la Coalition canadienne pour la santé des animaux (CCSA).

Un processus de gestion des valeurs a été utilisé pour mener l'étude. Le processus est illustré ci-dessous.



ANNEXE 2 – ÉLABORATION DES VOLETS PAR DES COLLABORATEURS EXPERTS

Les volets ou domaines inclus à la SNSBEAE ont été élaborés par des collaborateurs experts. Un total de 34 collaborateurs experts ont exploré et défini les volets sur un horizon prévisionnel de cinq à dix ans. La réflexion sous-jacente à chaque volet a été résumée dans un modèle uniforme. Le modèle décrit chaque volet selon quatre perspectives :

- la définition prévue du volet en 2015;
- les principes du futur volet;
- les résultats mesurables d'ici 2015;
- les mesures recommandées pour obtenir ces résultats (2009-2015).

Il y a eu un total de 95 résultats mesurables et de 75 mesures recommandées. Les résultats mesurables prioritaires pour la gouvernance et l'infrastructure, les deux éléments cruciaux, sont présentés à la Section 1.